Conférence de presse
Rythmes scolaires

7 janvier 2013

Contact presse
Laurence Guillermou - fcpecom@fcpe.asso.fr - 01 43 57 16 16

Sommaire

1. L'école sur quatre jours épuise les élèves ! : la journée idéale ..... page 3

2. Appel de Bobigny : l'engagement de tous les acteurs de l'école ..... page 11

3. Etude de Bruno Suchaut, chercheur à l'IREDU : Pour une nouvelle organisation du temps scolaire à l'école primaire ..... page 14

4. En chiffres..... page 37

5. Bibliographie..... page 38

6. Liste des contacts ..... page 39

Le magazine de la FCPE
Pour l'enfant vers l'homme

la revue des parents

ISSN : 0223-0232

>> LA VIE AU QUOTIDIEN
Comment aider son enfant à quitter le nid familial p. 12

>> COMPRENDRE
La coopérative scolaire p. 16

>> VIE SCOLAIRE
Organiser les devoirs à la maison p. 17

>> SANTÉ
Des grains de beauté à surveiller p. 10

n°362 Février 2009 2,28€

L'école sur quatre jours épuise les élèves ! page 21

Dossier

L'école sur quatre jours épuise les élèves

- La capacité d'attention d'un enfant ne peut dépasser 4h30 par jour p.22
- Opter pour le mercredi matin p.24
- Les collectivités, des partenaires essentiels p.26
- Petits arrangements pour optimiser les temps d'apprentissage p.28

DR

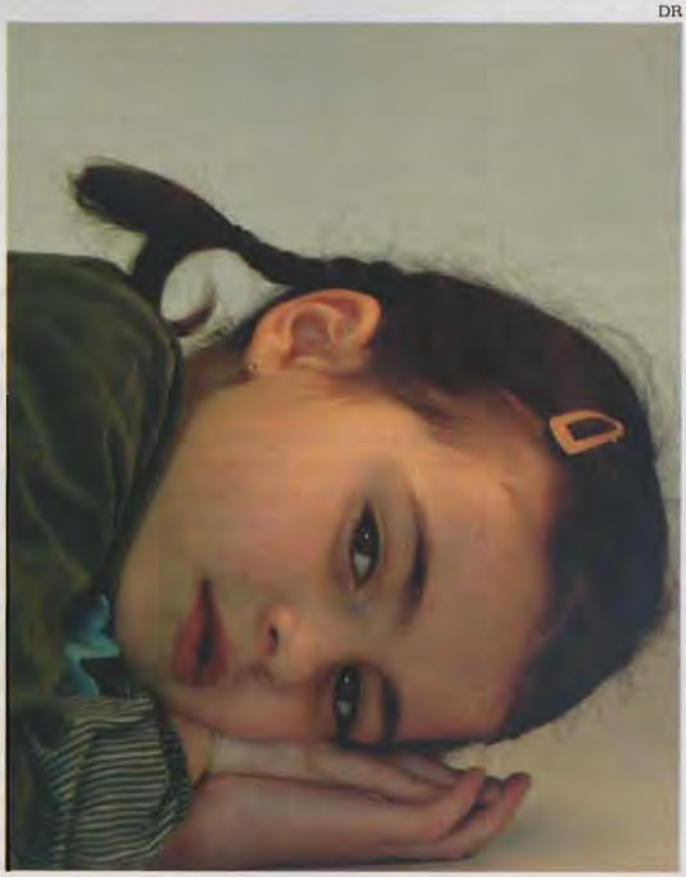

La semaine de quatre jours va à l'encontre des

La capacité d'attention d'

Les élèves sont fatigués et déréglés... Les spécialistes de l'enfance plaident pour des journées moins chargées.

DR

Sortir du carcan trois heures de cours le matin et trois heures de cours l'après-midi n'est pas du domaine de l'utopie.

> Même si les élèves ont deux heures de cours en moins par semaine, les programmes, eux, n'ont pas été allégés, parfois même complexifiés.

La réforme de l'école primaire, décidée par le président de la République pour la rentrée 2008, s'est réduite à deux mesures simples et radicales : le passage de 26 heures à 24 heures de cours hebdomadaire (72 heures de classe en moins) et la suppression des cours le samedi matin. Deux décisions qui, conjointement, ont entraîné une très forte généralisation en France du modèle de « la semaine de quatre jours ». Exit donc, dans la majorité des cas, les mercredis et samedis matin des emplois du temps scolaire. Sur fond d'intérêt social ou économique, les défenseurs de cet aménagement ne manquent pas : parents ne travaillant pas le samedi ou parents divorcés n'ayant la garde de leur enfant que le week-end, communes réalisant des économies de chauffage, de personnel et de cantine, lobby du tourisme se réjouissant de week-ends prolongés, ministère de l'Education enfin, qui, confiant désormais l'aide aux élèves en difficulté aux enseignants « libérés de deux heures de cours », réussit à « économiser » des milliers de postes d'enseignants spécialisés des Rased...

L'histoire semble ainsi se répéter : l'intérêt des adultes prime toujours sur celui des enfants (voir encadré). Depuis des années pourtant, les spécialistes de « l'horloge biologique » de l'enfant, dits chronobiologistes, tirent la sonnette d'alarme sur les conséquences néfastes de la semaine de quatre jours et surtout de « journées surchargées ». Ils ne sont pas les seuls. Deux rapports de l'Inspection générale de l'Education nationale de 2000 et 2002 émettaient clairement des réserves sur cet emploi du temps « confortable socialement » mais peu probant en termes d'apprentissage scolaire. Ils préconisaient ainsi la semaine de cinq jours comme étant « plus favorable à la continuité éducative, à la répartition équilibrée des charges de travail et au respect des rythmes biologiques ».

De la IIIe République à nos jours

Divers intérêts ont souvent justifié les calendriers scolaires. Les mois d'été vacants datent d'une volonté, au cœur de la société rurale de la IIIe République, de « libérer » les enfants pour aider aux travaux des champs. Plus tard, le système de « zones » se mettait au service de la consommation touristique hivernale alors que les chronobiologistes préconisent, eux, le respect d'un rythme de sept semaines de cours suivies de deux semaines de vacances. Au niveau hebdomadaire, la rupture du « jeudi » jusqu'en 1972, puis du mercredi, devait permettre aux enfants de recevoir une instruction religieuse. Le samedi après-midi fut balayé, lui, en 1969, pour que les maîtres puissent se consacrer à leur perfectionnement pédagogique. Au milieu des années 80, toute une réflexion suivie de dispositifs vit cependant le jour sur une harmonisation des temps scolaires et périscolaires. 1991 fit également date, une circulaire offrant une certaine souplesse dans l'organisation hebdomadaire, lançant ainsi la semaine de quatre jours. Au final, en quarante ans, la durée hebdomadaire de classe a été réduite de 27 heures à 24 heures. Quant à la journée de six heures, dénoncée pour sa lourdeur par les chronobiologistes à partir des années 80, elle est restée quasiment inchangée depuis un siècle.

données de la recherche

un enfant ne peut dépasser 4h30 par jour

« Il faut alléger les journées de cours des enfants » clament haut et fort les experts, dont fait partie Claire Leconte, chercheuse en psychologie de l'éducation et notamment spécialiste de l'aménagement des temps scolaires à l'université de Lille III. « Avec ces nouveaux aménagements, élèves comme enseignants, à la fin du premier trimestre, étaient sur les rotules. Les journées à raison de six heures de cours par jour sont surchargées. Même si les élèves ont deux heures de cours en moins par semaine, les programmes, eux, n'ont pas été allégés, parfois même complexifiés. On constate aussi une augmentation de l'absentéisme pour cause de maladies dues sans doute à un état de fatigue plus généralisé ». Les effets d'un apprentissage concentré auxquels s'ajoutent les devoirs à la maison, les heures de garderie ou de transport pour certains, les deux heures supplémentaires de soutien scolaire pour d'autres, se conjuguent au pluriel : stress, pression, désintérêt ou rêvasserie, somnolence, agitation, décrochage des élèves les plus faibles...

L'enfant accuse le coup d'une désynchronisation de son rythme sommeil-veille. « Il est avéré que les enfants se couchent plus tard les soirs où ils n'ont pas classe le lendemain, soit trois soirs sur sept dans le cas de la semaine de quatre jours, ce qui est beaucoup. Il y a une accumulation de pertes de sommeil et une dérégulation des rythmes qui se répercutent au final sur la qualité d'état de veille et d'attention des enfants, notamment pour les élèves déjà en difficulté et notamment en hiver, période où l'organisme est plus vulnérable », précise Claire Leconte. « Les enfants ne sont pas comme les adultes. S'il y a un décalage dans l'heure du coucher, ils mettent longtemps à s'adapter ou à rattraper le sommeil perdu. C'est physiologique, on n'y peut rien». Autre grand spécialiste de la question, François Testu[1] s'inquiète pour les enfants qui vont ainsi de « rupture en rupture », particulièrement ceux qui ne participent pas à des activités culturelles ou sportives ou ne bénéficient pas d'un environnement associatif le mercredi et-ou le samedi. «Plus il y a de ruptures, plus la rythmicité est rompue, plus la reprise sera lente et perturbée», analyse-t-il.

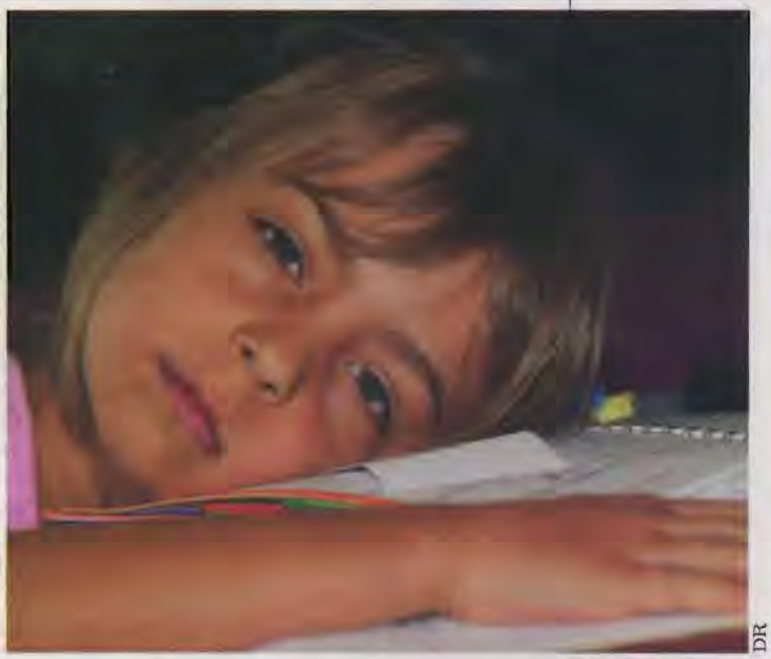

DR

La semaine de quatre jours entraîne un état de fatigue généralisé, constaté à la fin du premier trimestre.

Répartir l'enseignement sur cinq jours, en remettant des cours le mercredi matin, fait figure de priorité. Les bénéfices seraient probants pour l'enfant dont on évalue la capacité journalière de concentration, de traitement des informations et sa « faim » d'apprendre à seulement quatre heures trente par jour. « Sortir du carcan trois heures de cours le matin et trois heures l'après-midi n'est pas du domaine de l'utopie », assène Claire Leconte. «En gardant le mercredi matin, on pourrait avoir des matinées de trois heures trente avec deux petites pauses, suivies d'une coupure méridienne de deux heures pour donner le temps aux enfants de manger, de se reposer ou de faire diverses activités, le tout suivi d'une après-midi de seulement une heure trente de cours. A condition qu'il y ait un vrai partenariat école, famille et périscolaire, cela serait vraiment plus profitable en termes d'apprentissage de savoirs mais aussi d'épanouissement global de l'enfant».

Dossier réalisé par Marianne Peyri

(1) L'enfant et ses rythmes: pourquoi il faut changer l'école, de François Testu et Roger Fontaine. Ed. Calmann-Levy, 2001.

Un exemple d'emploi du temps

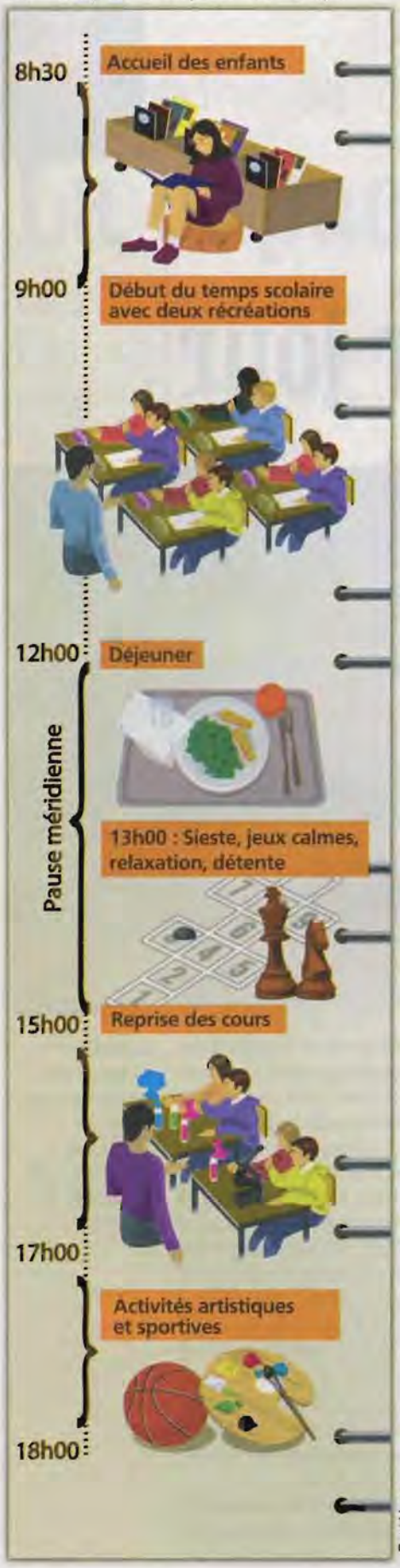

David Lory

Agir sur le terrain

« Opter pour le mercredi »

Privilégiant l'intérêt de l'enfant, la FCPE appelle à la mobilisation pour repenser l'aménagement scolaire.

Outre la suppression du samedi matin, temps fort jusqu'alors de la relation école-parents, c'est la généralisation de la semaine de quatre jours, décriée par la FCPE depuis toujours, qui met le feu aux poudres. « Les chronobiologistes unanimement le disent depuis quinze ans et nous sommes d'accord avec eux : six heures de cours par jour, c'est trop », s'indigne Jean-Jacques Hazan, président de la FCPE. « Sur le terrain, les parents doivent se battre pour que les cours soient étalés sur la semaine. La solution la plus évidente est d'investir le mercredi matin. La FCPE serait favorable à des vacances d'été plus courtes si ça permet d'alléger la journée des enfants et de respecter leurs rythmes ».

Rétablir le mercredi matin ne relève pas de la mission impossible. Des dérogations peuvent, en effet, être accordées par l'inspection académique après discussion au sein du conseil d'école. « L'an dernier, la réforme ayant été menée tambour battant, ces discussions sur les meilleurs aménagements possibles n'ont pu avoir lieu. Il est temps de les mener en concertation notamment avec les communes. Il faut aussi, pour les convaincre, mettre en avant que le rétablissement du mercredi ne se traduira pas par des coûts forcément plus importants puisqu'il viendra en remplacement d'activités périscolaires financées par les mairies », conseille Jean-Jacques Hazan.

Conformément aux préconisations des chronobiologistes, des actions peuvent être menées pour mettre en place des temps spéciaux d'accueil lors des entrées en classe, sortes de « sas de réveil » tout comme des temps de détente ou de relaxation collective pendant le temps de pause méridienne. Des dispositifs peuvent aussi voir le jour suivant l'âge de l'enfant. Il est étonnant d'imposer le même rythme à un enfant de 3 ans et à un enfant de CM2. Il faudrait concentrer les temps d'apprentissage au moment où l'enfant est le plus attentif, c'est-à-dire en fin de matinée et en fin de journée. Les parents peuvent de plus veiller à ce que les tranches horaires de début d'après-midi soient consacrées à des activités ne mobilisant pas une grande capacité d'attention, les enfants étant dans une période de moindre vigilance. Enfin, pour la FCPE, « les heures d'aides individualisées doivent être placées à des moments propices et non sur la pause du midi de manière à ne pas stigmatiser les enfants qui en ont besoin ».

La FCPE encourage donc ses adhérents à lancer réflexions, concertations, rencontres entre tous les partenaires (famille, école, collectivités locales) pour modifier les rythmes scolaires. Des solutions plurielles peuvent en effet émerger en tenant compte des contraintes et de l'environnement de chaque établissement (zone urbaine/rurale, système de transport, entente avec les élus, les associations périscolaires...). L'essentiel à ne pas perdre de vue est de trouver un équilibre entre les différents temps (scolaires, familiaux, périscolaires, de transport) tout en veillant au principe d'égalité des chances à travers l'offre, par exemple, d'activités périscolaires à la portée de toutes les bourses.

Le périscolaire, un enjeu majeur

Les collectivités, des partenaires essentiels

Face au désengagement de l'Etat, les collectivités territoriales deviennent les nouveaux maîtres d'œuvre des activités culturelles, sportives ou d'aide aux devoirs...

DR

Avec le changement des rythmes scolaires, les collectivités doivent ajuster d'autres paramètres, comme le transport scolaire.

Systèmes de garderie, ateliers récréatifs ou éducatifs, stages de vacances, heures de soutien scolaire... les missions des communes, depuis dix ans, se sont accrues au sein de l'école, avant ou après les cours, voir pendant la pause méridienne. Tous ces «services», fiefs de par le passé des enseignants bénévoles puis du monde associatif, sont tombés désormais dans leur escarcelle, même si aucune obligation légale ne les y contraint. «Rares sont en effet aujourd'hui les communes qui ne s'impliquent pas dans le périscolaire. Elles ont compris qu'apporter des réponses éducatives, c'est rendre la ville dynamique et attractive. C'est répondre aussi à une demande des habitants de plus en plus forte», constate Philippe Deplanque, délégué général des Francas[1].

Les dispositifs ne manquent pas depuis les années 90: contrats éducatifs locaux, contrats enfance et jeunesse, intervention de centres de loisirs associés à l'enfance (Clae)... Seul hic et de taille, ces offres périscolaires diffèrent énormément selon les communes, comme le pointe d'ailleurs un rapport de la Cour des comptes de décembre 2008. Selon Philippe Deplanque, « on voit que ces activités sont plus ou moins riches ou structurées, que les communes y mettent plus ou moins de moyens, qu'elles sont, pour les parents, plus ou moins chères... Bref, il y a une vraie inégalité selon les territoires ».

Le pouvoir d'intervention des collectivités locales dans l'aménagement de l'emploi du temps d'un enfant s'avère donc désormais essentiel. Elles peuvent « pousser » au retour des cours le mercredi matin et proposer du périscolaire en semaine, remplacer ou non les cours du samedi matin par diverses activités, organiser des temps d'accueil plus ou moins longs le matin ou le soir avant l'école, instiller ou non sur la pause méridienne des ateliers « ludiques »...

Incontournables, les communes, oui, mais pas toutes-puissantes pour autant. « Pour trouver des solutions, les collectivités qui connaissent tous les acteurs du territoire sont les mieux placées. Mais il faut savoir que tout changement est compliqué à gérer. Par exemple, actuellement, les deux heures d'aides personnalisées assurées par les enseignants casées sur le temps périscolaire posent des problèmes : manque de locaux d'accueil entraînant la suppression d'activités mises en place par la mairie, perturbation de l'organisation de la cantine, etc... La concertation devient urgente, tout comme un transfert de crédits aux communes de la part de l'Etat pour gérer ces questions » indique Yves Fournel, adjoint à l'éducation à la mairie de Lyon, président du Réseau français des villes éducatrices[2].

A l'heure où les aides financières de la CAF et des services Jeunesse et sport se réduisent comme peau de chagrin pour le périscolaire, les communes ne cachent pas que l'argent est aujourd'hui le nœud du problème pour créer des encadrements nombreux et de qualité. «Il est pourtant nécessaire de ne pas négliger les temps périscolaires qui peuvent être très riches de socialisation et de découverte du monde, notamment pour les enfants qui n'ont pas accès chez eux à la culture au sens large », conclut Philippe Deplanque.

(1) Mouvement d'éducation populaire, la Fédération nationale des Francas compte notamment parmi ses adhérents 3000 collectivités locales et milite pour un service public de l'offre périscolaire.

(2) Le RFVE rassemble cinquante villes parmi les plus impliquées dans l'éducation. Ce réseau a demandé un report de la mise en œuvre définitive de la modification uniforme du calendrier scolaire national.

Déroger au modèle unique, c'est possible... zoom

Petits arrangements pour

Certaines écoles, marginales dans le paysage scolaire, ont réussi à concocter des emplois du temps plus adaptés aux rythmes des enfants.

Dès 1950, des audacieux tel le médecin scolaire Max Fourestier tentaient de bousculer les rythmes scolaires standard. A l'école de Vanves, les matinées étaient ainsi consacrées à l'enseignement intellectuel et les après-midi dédiées à la sieste et au sport. Dans les années 90, d'autres sites pilotes, dits expérimentaux, virent de même le jour sans pour autant changer la destinée nationale du calendrier scolaire. Reste qu'actuellement, alors que la semaine de quatre jours s'impose un peu partout, certaines écoles ont réussi à prendre des chemins buissonniers de l'aménagement du temps scolaire. A plus ou moins grande échelle. Ville d'envergure, Toulouse, par exemple, a obtenu par dérogation, en accord avec tous les acteurs, le maintien des cours du mercredi matin dans 193 écoles afin, assurent les services de la mairie, « d'éviter aux enfants des journées interminables et par respect de l'égalité des chances, certains modes de garde le mercredi étant payants ». Résultat, les journées débutent à 8 h 30 et finissent à 16 h 30 avec, dans certaines écoles, une pause méridienne de 2 h 30 investie par des activités périscolaires.

« Avoir une longue pause entre 11 h 30 et 14 h permet aux enfants de manger plus calmement et de participer plus calmement aux activités proposées. Tout est plus fluide et convivial » constate Claire Guertin, responsable d'un Clae, centre de loisirs associé à l'école dont les animateurs, payés par la ville, interviennent dans plusieurs écoles de Toulouse. « On a ainsi pu mettre en place des temps de retour au calme : dessin suggéré très « zenifiant » en atelier création, automassage en fin d'activités sportives... Cela permet à l'enfant un temps de retour sur soi, pour se recentrer et mieux repartir en classe. Notre rôle d'animateur prend tout son sens en aidant ainsi l'enfant à vivre au mieux sa journée d'école ».

DR

La commune de Laxou, dans l'agglomération ouest de Nancy a opté depuis 1995, dans le cadre du dispositif « ATE, aménagement du temps de l'enfant », un cran au-dessus question originalité. Les cours prennent fin à 15 heures (8 h 15-11 h 50 et de 13 h 30 à 15 heures, mercredi compris). De 15 heures à 17 heures, leur sont alors proposées deux heures d'activités sportives ou culturelles prises en charge et orchestrées par la mairie. Informatique, théâtre, golf, échecs, water-polo, escrime, atelier scientifique, percussions, billard... Les enfants ont la possibilité de pratiquer au minimum quatre ateliers parmi une quarantaine proposée.

« Pour une commune, c'est assez lourd en organisation et en coût car il faut payer les animateurs, prévoir les transports, etc. », note Nathalie Parent-Heckler, ajointe déléguée aux affaires scolaires et périscolaires de la mairie de Laxou. « Mais les bénéfices sont énormes. Les enfants découvrent de multiples activités, forment leur jugement, acquièrent une dextérité manuelle mais aussi différents modes de raisonnement et une vraie ouverture d'esprit... C'est parfois également un outil de travail pour les enseignants. Enfin, tous les enfants de tous les milieux vivent l'activité ensemble, à travers des partenariats inter-écoles tels des rencontres, des tournois ou des fêtes. En arrivant en 6e, au collège, ils se connaissent d'ailleurs tous et sont très vite à l'aise. Bref, c'est aussi un très bon outil de cohésion sociale ».

Plus au nord de la France, en plein cœur d'un quartier défavorisé de Lille, un aménagement expérimental du temps scolaire prospère depuis désormais dix ans dans les écoles du groupe scolaire Duruy. La variation

Plus de détente sur la pause méridienne pour mieux se concentrer l'après-midi.

sur des initiatives qui marchent !

optimiser les temps d'apprentissage

est hebdomadaire : deux après-midi par semaine sont dédiées à des activités périscolaires. Plus précisément, les enfants reçoivent les cours durant trois matinées, lundi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h30 et durant deux journées entières, mardi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 16h30. Les lundi et jeudi après-midi sont donc « libérés » pour des activités plus légères et ludiques.

« Les résultats scolaires sont meilleurs qu'à l'époque où le dispositif n'existait pas. On voit bien, les jours où ils n'ont pas cours l'après-midi, que les enfants sont dans de meilleures dispositions le matin pour apprendre », constate Guy Vandenweghe, directeur de l'école primaire Duruy depuis seize ans.

« Plus on limite le nombre d'heures assis dans la journée à faire des exercices, mieux c'est. Cet emploi du temps permet de canaliser la violence et l'énervement, limite l'absentéisme et crée au final une bonne ambiance générale ». Reste que ce site pilote, déjà passé de trois à deux après-midi « libérées », serait aujourd'hui menacé. « L'an prochain, je crains qu'il ne faille nous aligner sur le modèle commun, toujours pour des questions budgétaires, estime Guy Vandenweghe. Revenir à la norme serait pourtant catastrophique. Avec la généralisation de la semaine de quatre jours, qu'on ne s'étonne pas ensuite du mauvais niveau scolaire des enfants en France ! »

DR

A Laxou (Meurthe-et-Moselle), les élèves ont le choix entre 15 heures et 17 heures, entre différents ateliers : échecs, percussions, golf…

Avis de l'expert

Claire Leconte, chronobiologiste, nous donne son avis sur les différents exemples d'aménagement du temps de l'enfant, qui ont à tout le moins le mérite d'exister.

- **Toulouse : « Commencer à 8h30, c'est un peu tôt. La question est surtout celle du type d'activités proposées pendant la pause méridienne. Il faut des activités de repos, qui ne mobilisent pas trop l'attention des enfants. »**
- **Laxou : « 8 h 15, là encore c'est très tôt, il faut espérer que les enfants n'ont pas un temps de transport trop long. Il serait a priori préférable d'inverser et de ne pas utiliser le début de l'après-midi pour les activités scolaires alors que les enfants sont moins disponibles pour apprendre. »**
- **Lille : Cette expérimentation fonctionnait au départ sur six jours, avec une seule après-midi de travail scolaire. Les familles ont été sensibilisées sur les rythmes de sommeil de leurs enfants. Les quatre heures de travail du matin, avec deux pauses, n'ont pas d'incidence sur le niveau de vigilance des enfants, qui se disent en outre motivés par les activités de l'après-midi. Les enseignants jugent, eux, que ces quatre heures sont très profitables et que la concentration est meilleure qu'avec deux fois trois heures dans la journée. Cette expérience est plutôt probante.**

APPEL DE BOBIGNY

Vers un grand projet national pour l'enfance et la jeunesse

APPEL DE BOBIGNY Assises nationales de l'Éducation

6

Une attention particulière devra être accordée, avec la participation des parents, aux moments délicats de transitions, parfois vécues comme des ruptures – à l'entrée en maternelle, de la grande section au CP, du CM2 en 6e, de la troisième à la seconde – en réalisant des projets communs et des coopérations entre enseignants des écoles et des collèges, des modules de formation communs, des liaisons inter-cycles développées, un suivi et un soutien spécifiques pour les enfants en difficulté.

7

Pour améliorer les rythmes de vie et de travail des enfants et des jeunes, très rapidement il faut un cadre national, décliné dans les projets éducatifs de territoire et les projets éducatifs d'établissement. Il doit prendre en compte les préconisations de l'Académie de médecine à propos de l'école primaire.
Il faut donc alléger la journée et adapter le travail scolaire aux temps favorables aux apprentissages, alterner et équilibrer dans la journée les différentes formes de regroupement, les différentes activités et disciplines, les formes de travail, garantir la pause méridienne, refuser la semaine actuelle de 4 jours et prioriser un rythme annuel alternant 7 semaines scolaires et 2 semaines complètes de vacances intermédiaires, définir un volume annuel d'heures d'enseignement. Ce cadre national doit préconiser l'articulation des temps éducatifs et sociaux, leur mise en cohérence et la coopération éducative de tous.
La conférence nationale sur les rythmes, convoquée par le Ministère à l'initiative de partenaires des Assises, doit commencer par acter ce cadre national pour ne pas reporter les premières décisions.
Elle doit permettre ensuite de travailler avec tous les acteurs concernés pour dépasser les conflits d'intérêts et définir les moyens de sa mise en œuvre.

" Nous lançons
cet appel à la Nation
et à ses responsables politiques
pour un grand débat national. "

SIGNATAIRES

MEMBRES DU COMITÉ DE COORDINATION ET D'INITIATIVE

Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV),
Association Nationale des Acteurs de la Réussite Educative (ANARE),
Association Nationale des Directeurs de l'Education des Villes (ANDEV),
ATD Quart Monde,
Centres d'entrainement aux Méthodes d'Education Active (Céméa),
Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT),
Défense des Enfants Internationale (DEI) - France,
Fédération de l'Office Central de la Coopération à l'Ecole (OCCE),
Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE),
Fédération nationale laïque de structures et d'activités éducatives, sociales et culturelles (Francas),
Fédération Syndicale Unitaire (FSU),
Fédération des Syndicats Généraux de l'Education Nationale et de la Recherche publique (SGEN-CFDT),
Fédération UNSA-Education,
Inter-Réseaux des professionnels du Développement Social Urbain (IRDSU),
Ligue de l'enseignement,
Réseau Français des Villes Educatrices (RFVE),
Syndicat des Enseignants (SE) UNSA,
Syndicat National Unitaire des Instituteurs, des Professeurs des écoles et PEGC (SNUipp),
Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA).

LISTE DES SIGNATAIRES SUIVANTS
(au 8 octobre 2010)

Association de la Promotion des Initiatives Sociales en Milieux Educatifs (PRISME),
Association pour favoriser l'égalité des chances à l'école (apfEE),
Cercle de Recherche et d'Action Pédagogiques (CRAP - Cahiers pédagogiques),
Comité pour les Relations Nationales et Internationales des Associations
de Jeunesse et d'Education Populaire (CNAJEP),
Confédération Générale du Travail (CGT),
Fédération CFDT des syndicats de la formation et de l'enseignement privé (Fep-CFDT),
Fédération des Associations régionales des Œuvres Educatives et de Vacances de l'Education
Nationale (ARDEVEN),
Fédération des Délégués Départementaux de l'Education Nationale (DDEN),
Fédération des Pupilles de l'Enseignement Public (FGPEP),
Fédération Française des Maisons des Jeunes et de la Culture (FFMJC),
Fédération Léo Lagrange,
Fédération nationale des Centres Musicaux Ruraux (FNCMR),
Groupe Français d'Education Nouvelle (GFEN),
Institut Coopératif de l'Ecole Moderne (ICEM) - Pédagogie Freinet,
La Jeunesse au Plein Air (JPA),
Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne (MRJC),
Syndicat de l'Education Populaire (SEP) UNSA éducation,
Syndicat National de l'Education Physique (SNEP),
Syndicat Nationale des Enseignements de Second degré (SNES),
Syndicat National Unitaire de l'Enseignement Professionnel (SNUEP),
Union Nationale des Etudiants de France (UNEF),
Union Nationale Lycéenne (UNL).

...

RETROUVEZ LES TEXTES ET LES SIGNATAIRES À JOUR SUR : **www.villeseducatrices.fr**
REMARQUES, SOUTIENS, SUGGESTIONS :
blog participatif sur Mediapart.fr et appeldebobigny@gmail.com

Pour une nouvelle organisation du temps scolaire à l'école primaire
Une analyse et une simulation au niveau local

Bruno Suchaut

Unité de recherche pour le pilotage des systèmes pédagogiques

Institut de recherche sur l'éducation

Juin 2012

L'organisation du temps à l'école primaire devrait prochainement connaître des modifications importantes. L'annonce récente du Ministre de l'Education nationale concernant l'allongement de la durée des congés de la Toussaint donne le ton sur la réforme à venir qui marquera la fin d'un long questionnement politique, éducatif et social, nourri par des arguments et des intérêts souvent contradictoires. Si la communauté scientifique témoigne d'un consensus sur la question, les parents d'élèves, les enseignants, les élus locaux, et plus largement les acteurs sociaux et économiques affichent des positions qui divergent souvent sur la répartition souhaitable du temps d'enseignement au cours de l'année, de la semaine ou de la journée. Jusqu'à présent, les responsables politiques ont fait preuve d'une grande prudence dans leur action et, à part quelques expérimentations menées au niveau local, il y a eu peu d'évolution au cours de ces dernières décennies. Il a fallu attendre la rentrée 2008 pour qu'un changement, pour le moins inattendu d'ailleurs, intervienne avec la suppression du samedi matin de la semaine scolaire. La situation actuelle est très loin des recommandations des spécialistes des rythmes de l'enfant (INSERM, 2001) et l'introduction des deux heures hebdomadaires d'aide personnalisée, mesure mise en place avec le passage à la semaine de quatre jours, rend les journées particulièrement longues pour les élèves qui accumulent de la fatigue et denses pour les enseignants qui voient leurs diverses activités concentrées sur une semaine à la durée réduite.

L'objectif de ce texte n'est pas de rappeler les enjeux de la future réforme, une réflexion a été menée récemment qui énonce clairement les principes d'une amélioration dans la répartition du temps scolaire[1]. Il ne s'agit pas non plus de rappeler ici les résultats des recherches concernant une

[1] « Des rythmes plus équilibrés pour la réussite de tous ». Rapport d'orientation sur les rythmes scolaires. Conférence nationale sur les rythmes scolaires. Ministère de l'Education nationale. Juillet 2011.

organisation du temps optimale pour les élèves (Suchaut, 20009). L'objectif est plutôt d'adopter une perspective très concrète quant à la mise en œuvre de modalités de répartition du temps qui respecteraient au mieux les conclusions des travaux sur la question (notamment en référence aux besoins des élèves) mais qui prendraient aussi en compte les contraintes sur le plan organisationnel. Ce texte vise donc, avec une approche très pragmatique, à s'interroger sur un schéma d'organisation du temps qui intègre les différents aspects liés à ce questionnement qui nous semblent indispensables et qui dépassent la seule dimension des rythmes de l'enfant pour cibler, de manière plus générale, l'amélioration du fonctionnement de l'école primaire. En fonction de la connaissance, sans doute partielle, que l'on peut avoir du phénomène étudié, les principes suivants nous apparaissent néanmoins essentiels à prendre en compte pour guider notre démarche.

Les principes généraux d'une nouvelle organisation du temps scolaire

Le premier principe repose sur un **meilleur respect des rythmes des enfants**. Les améliorations à apporter dans ce domaine sont à présent bien connus et concernent les aspects suivants : une alternance plus équilibrée des périodes de classe et de congé sur l'année scolaire, une réduction du temps scolaire sur la journée, une programmation des séquences d'apprentissage à des moments où la vigilance des élèves est la plus grande, une semaine scolaire étalée sur cinq jours et, en conséquence, une diminution de la durée des congés d'été.

Le second principe est d'**a*méliorer l'usage du temps d'enseignement*** avec l'idée de préférer la qualité à la quantité. La nouvelle organisation doit permettre d'améliorer l'efficacité de l'enseignement en intégrant dans le temps scolaire, d'une part des périodes spécifiques consacrées à la prise en charge de la difficulté scolaire et, d'autre part, des périodes d'enseignement en petits groupes.

Le troisième principe vise **l'amélioration des conditions de travail des enseignants**. Les modifications apportées dans la répartition du temps des élèves doivent aussi permettre de reconsidérer le temps de travail des enseignants en donnant une place spécifique dans la nouvelle configuration de la semaine à des tâches autres que celles destinées à l'enseignement (concertation pédagogique, travail collaboratif, etc…).

Un quatrième principe est de mieux **articuler les temps scolaire et périscolaire**. Un des dangers potentiels d'une nouvelle organisation du temps est de laisser les élèves sans prise en charge trop tôt dans l'après-midi. Il est donc primordial de penser une articulation entre les différentes activités proposées aux élèves au cours de la journée en visant la complémentarité de manière à éviter cet écueil qui pourrait générer des inégalités.

Enfin, un dernier principe, lié au précédent, est de mieux **coordonner les interventions auprès des élèves**. Il s'agit de prendre en compte l'ensemble des adultes présents dans l'école (enseignants, intervenants rémunérés par la municipalité, A.V.S., etc…) en les considérant comme des ressources potentielles pour des activités complémentaires, mais de nature différente et toutes utiles à la scolarité des élèves.

Selon ces principes, dont le respect devrait permettre, à la fois une meilleure qualité de l'enseignement et une réduction des inégalités entre élèves, ce n'est donc pas uniquement une réforme des rythmes de l'enfant qu'il convient de mener mais, plus largement, une réforme globale du temps d'enseignement pouvant servir de levier pour améliorer la qualité de l'école primaire. Outre ces considérations introductives, on doit s'intéresser à l'aspect méthodologique et opérationnel de la démarche d'analyse envisagée dans ce texte. Si l'on souhaite tenir compte des principes précédents, une nouvelle répartition du temps scolaire ne peut se concevoir qu'à un niveau local. Il est clair que les différences de contextes font qu'il n'est pas envisageable de proposer un modèle unique au niveau national qui pourrait s'adapter, à la fois à une école isolée dans une zone rurale et à un groupe scolaire de quinze classes implanté dans une grande ville. S'il parait évidemment nécessaire d'avoir un cadrage national pour la durée du temps d'enseignement alloué aux élèves afin de respecter le principe d'égalité face à l'offre scolaire, la répartition précise doit tenir compte des contraintes locales (transports scolaires, offre périscolaire etc…) et permettre des déclinaisons dans sa mise en œuvre. Nous avions donc potentiellement le choix entre plusieurs niveaux d'analyse pour proposer un schéma d'organisation du temps à une échelle locale. L'approche idéale aurait sans doute été de réaliser des simulations au niveau d'une ville ou d'une agglomération de communes mais, la difficulté de recueillir rapidement l'ensemble des données nécessaires à cet exercice, nous a amené à considérer un modèle d'organisation au niveau d'une seule école. Cela a pour intérêt majeur de pouvoir analyser presque l'ensemble des paramètres à prendre en compte pour une nouvelle organisation du temps. Nous avons porté notre choix sur une école comportant cinq classes[2] mais des simulations pour des écoles de taille voisine sont facilement envisageables. Nous avons en effet surtout cherché à exposer un principe général d'organisation pouvant nourrir la réflexion des acteurs, plutôt qu'un modèle unique à reproduire. Avant de se focaliser sur les modalités concrètes d'organisation proposées, il est nécessaire d'examiner, en amont, les transformations souhaitables en termes de répartition du temps sur l'année, la semaine et la journée.

Répartition annuelle et hebdomadaire du temps des élèves

Un premier point, largement débattu, concerne la répartition annuelle. Le faible nombre de jours de classe dans notre pays est une constatation souvent mobilisée dans les discours et il est probable que

[2] L'école choisie comme exemple, ainsi que les données qui s'y rattachent, correspond à un cas réel de la région Bourgogne pour l'année scolaire 2011-2012.

la réforme à venir visera un allongement de la durée de l'année scolaire, cela ayant, de fait, des conséquences sur la durée des congés d'été. Un principe étant également de respecter le reste de l'année une alternance de sept semaines de classe et de deux semaines de congés, tel que cela est depuis longtemps préconisé par les spécialistes des rythmes de l'enfant. Rappelons qu'actuellement, et quelle que soit la zone géographique considérée, des déséquilibres assez forts existent dans l'alternance entre les périodes de classe et de congés. La figure suivante présente la situation actuelle (pour la zone B à laquelle l'école qui nous servira d'exemple est rattachée) ainsi que la configuration découlant d'une organisation future davantage en phase avec les recommandations sur cette question.

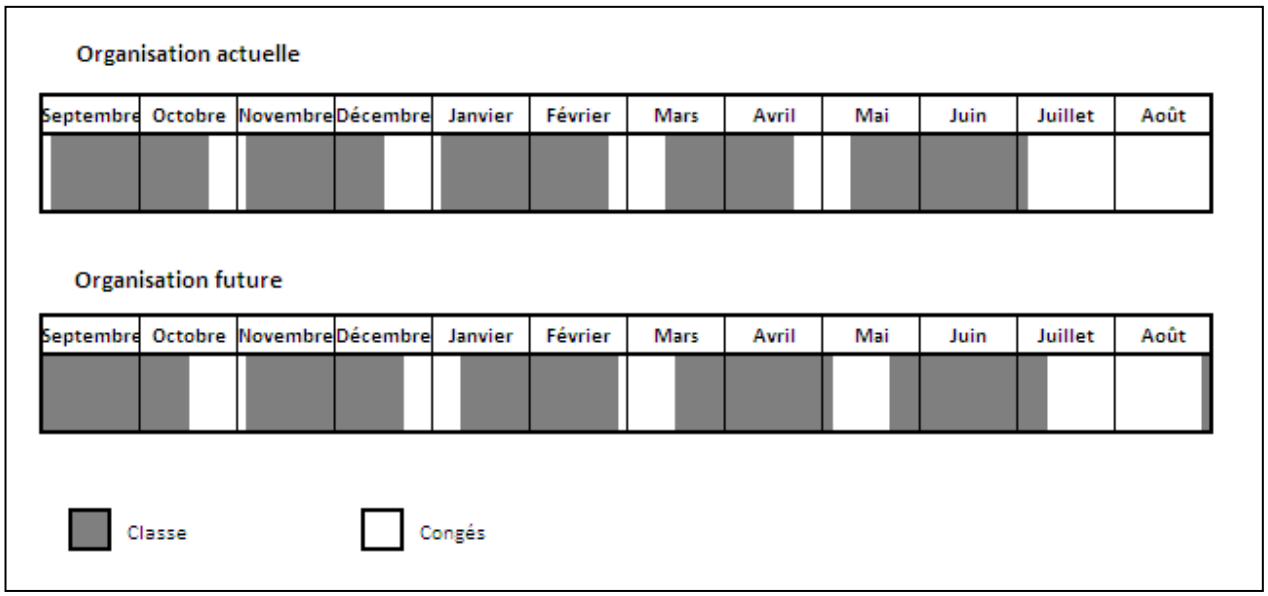

Figure 1 : Répartition du temps sur l'année : configuration actuelle et configuration souhaitable

Les changements interviennent sur deux aspects. Le premier concerne l'alternance des périodes de classe et de congés en proposant la solution idéale : alternance sept semaines de classe, deux semaines de congés. Ceci a pour conséquence, au regard de l'organisation actuelle, d'allonger les congés de la Toussaint et de raccourcir certaines périodes de classe, au troisième trimestre notamment[3]. La seconde modification intervient avec la diminution des congés d'été qui passeraient de presque huit semaines et demie à six semaines avec une fin de période scolaire fixée mi juillet et une reprise des cours fin août[4]. Cette réduction estivale devrait sans doute être associée à un zonage dont le découpage exact reste à étudier pour permettre un meilleur étalement des vacances avec un recouvrement suffisant des zones pour satisfaire, à la fois les professionnels du tourisme et les

[3] Il peut y avoir jusqu'à neuf semaines de cours au troisième trimestre pour la zone géographique la plus « défavorisée » pour une année donnée.

[4] Pour l'année considérée dans ce texte (2011-2012), la fin des cours aurait lieu le 13 juillet 2012 et la rentrée le 27 août 2012.

familles[5]. Au total, l'année scolaire passerait de 36 à 38 semaines[6]. Si l'on ne souhaite pas augmenter significativement la durée du temps d'enseignement sur l'année (qui est, rappelons le, nettement plus élevée en France que la moyenne des pays européens), la nouvelle répartition implique une modification de la semaine scolaire dont la durée devrait alors diminuer avec un étalement des jours de classe différent.

La solution envisagée ici serait une répartition sur neuf demi-journées qui permettrait de réduire la longueur des journées de classe (beaucoup trop importante actuellement selon les spécialistes et comparativement aux autres pays), tout en laissant la possibilité aux parents de faire pratiquer des activités (sportives, artistiques etc..) à leurs enfants autres que celles organisées par la municipalité, via le centre de loisirs notamment. On voit bien que ce changement d'organisation a des implications qui dépassent le seul cadre de l'Education nationale et des horaires d'enseignement ; il convient alors de penser un modèle qui intègre également les plages de temps périscolaire afin de ne pas réduire la durée de prise en charge des enfants dans la semaine. En effet, un risque associé à la diminution des journées de classe et évoqué précédemment, est de laisser les enfants sous la responsabilité des parents trop tôt dans l'après-midi, ce qui serait une cause d'inégalités, les parents ayant des disponibilités variables selon leur activité professionnelle.

L'école qui va nous servir d'exemple pour la simulation fonctionne avec les horaires suivants sur quatre jours : trois heures et dix minutes le matin (de 8h 50 à 12h) et deux heures et cinquante minutes l'après-midi (de 14h à 16h 50) avec deux récréations de chacune 20 minutes. L'aide personnalisée est programmée à raison de 30 minutes par jour de 8h 10 à 8h 40 pendant 30 semaines. Un accueil organisé par la municipalité offre la possibilité d'une prise en charge des élèves dès 7h et après la classe jusqu'à 19h. Les mêmes services municipaux proposent une restauration scolaire organisée en deux services (12h à 12h 45 et 13h à 13h 45). Une aide aux devoirs existe à raison d'une heure par semaine par cycle d'enseignement. Le mercredi, un centre de loisirs, géré également par la municipalité, accueille toute la journée les enfants de l'école ainsi que ceux de l'école voisine. Le tableau suivant (figure 2) résume ces différentes informations sous la forme d'un emploi du temps hebdomadaire qui reflète synthétiquement l'organisation actuelle de l'école[7].

Les modifications à apporter visent donc à étaler les heures d'enseignement sur neuf demi-journées en utilisant la plage du mercredi matin (figure 3). Au niveau des horaires, cet étalement permettrait de réduire le temps journalier de classe à cinq heures (trois le matin et deux l'après-midi) au lieu des six

[5] Un étalement des congés ne nuirait pas au tourisme avec une couverture plus large des séjours sur la période estivale. Une période commune de vacances (fin juillet – début août) garantirait également aux familles la possibilité de partager des rencontres même avec des zones de vacances différentes.

[6] Nous ne mentionnons pas ici le problème soulevé par les jours fériés du troisième trimestre qui peuvent, selon l'année considérée, donner lieu pour le mois de mai à un découpage des périodes de classe particulièrement déséquilibré.

[7] Pour simplifier la lecture du tableau, les horaires de classe ont été arrondis, soit 9h-12h et 14h-17h.

heures ou même des six heures et demies actuellement (pour les élèves bénéficiant de l'aide personnalisée).

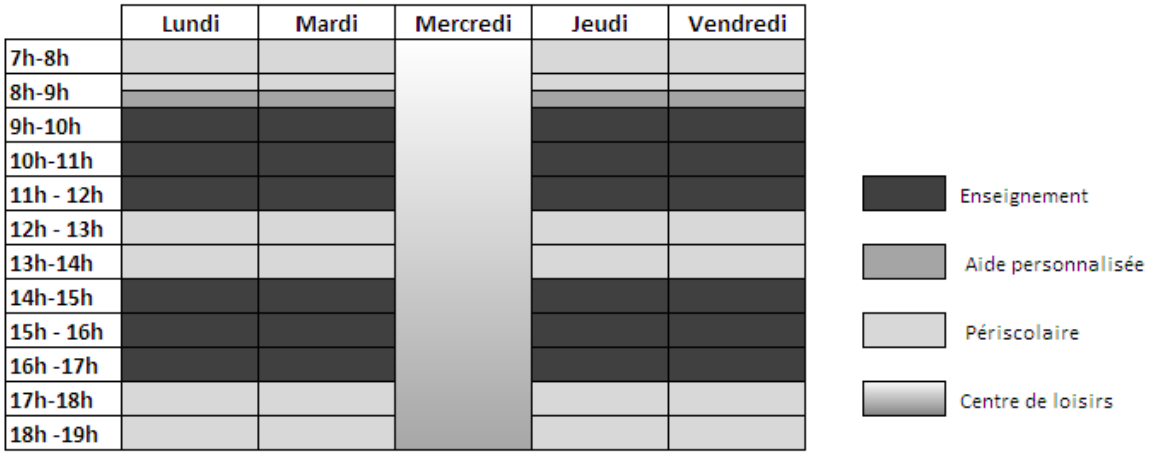

Figure 2 : Organisation hebdomadaire actuelle de l'école

Cela porte le temps hebdomadaire à 23 heures en permettant aux élèves de ne pas être exposés aux activités d'apprentissage en début d'après-midi. L'heure journalière ainsi dégagée pourrait être utilisée par les enseignants pour des activités de concertation et de préparation pédagogique en début d'après-midi de 14h à 15h ; il s'agirait donc d'un temps de présence des enseignants dans l'école sans avoir la charge d'élèves. Rappelons qu'actuellement, ce temps de concertation pédagogique est destiné aux conseils des maîtres et de cycles à raison de 24 heures par an[8].

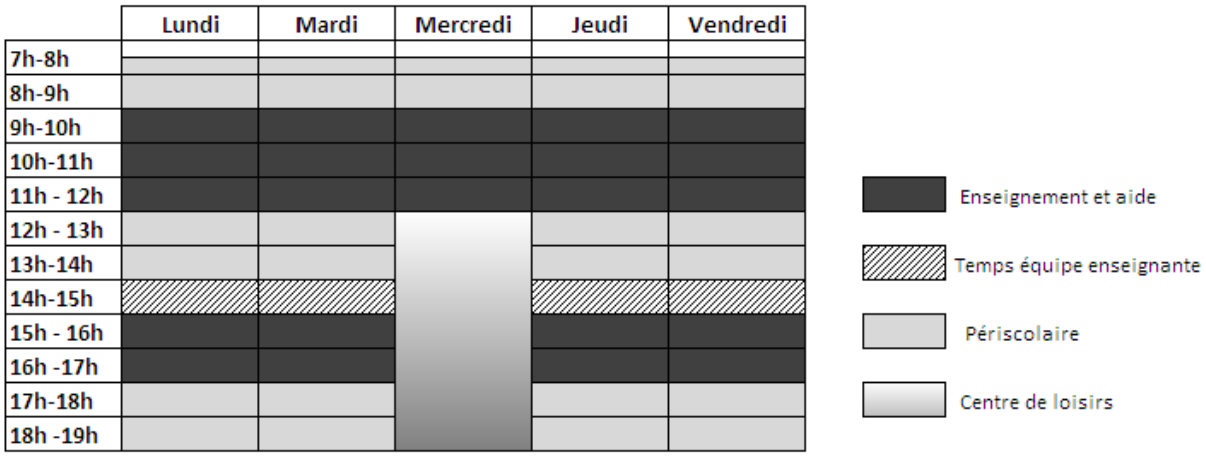

Figure 3 : Organisation hebdomadaire future de l'école

[8] Décret n° 2008-463 du 15 mai 2008 modifiant le décret n°90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires et l'article D 411-2 du code de l'éducation.

Un premier grand changement serait donc la légère augmentation du temps de travail légiféré des enseignants avec un temps de présence dans l'établissement de 27h. Cette augmentation officielle ne signifie bien sûr pas que les enseignants devront, dans les faits, travailler davantage. Même s'il est difficile d'avoir des données factuelles sur la question, plusieurs enquêtes chiffrent en effet le temps de travail moyen réel des enseignants autour de 40 heures par semaine intégrant notamment la préparation de la classe et les corrections. Il s'agirait alors, avec cette proposition, non pas de travailler davantage mais de travailler mieux et de manière plus collective ce qui dégage des perspectives d'amélioration dans le fonctionnement des écoles au niveau de la concertation pédagogique de la planification des activités, de l'évaluation des élèves, de la prise en charge de la difficulté scolaire, etc…

Le second changement peut être considéré comme un élément central dans cette évolution future, il s'agit de l'encadrement des élèves en dehors du cadre de l'horaire scolaire obligatoire. Une nouvelle répartition du temps scolaire doit prendre en compte les contraintes associées à l'intervention d'autres acteurs que les seuls enseignants dans la prise en charge des élèves. La configuration envisagée ne doit pas nécessiter la mobilisation de ressources en personnel trop importantes que la municipalité ne pourrait assurer. La logique retenue ici tente de limiter au maximum ces contributions supplémentaires. Dans l'organisation actuelle, les interventions sur le temps périscolaire se chiffrent à six heures par jour d'école (deux heures le matin, à la pause méridienne et le soir) et à 12 heures le mercredi (accueil et activités dans le cadre du centre de loisirs). L'organisation envisagée permettrait de réduire le temps d'accueil de 30 minutes le matin puisque pratiquement aucun élève n'est accueilli entre 7h et 7h30, la pause méridienne serait toujours de deux heures (de 12h à 14h) mais en privilégiant les moments de repos après la restauration. Par contre, des activités (artistiques, culturelles, de détente) seraient mises en œuvre quotidiennement entre 14h et 15h. Le temps d'encadrement en fin d'après-midi ne changerait pas avec une durée de deux heures dont l'aide aux devoirs ferait toujours partie. La matinée du mercredi serait donc consacrée à l'enseignement et le centre de loisirs ne fonctionnerait que l'après-midi au lieu de la journée complète. Au total, le temps hebdomadaire d'intervention du personnel communal passerait de 36 heures pour l'organisation actuelle à 33 heures pour la configuration future, soit une diminution de trois heures. Il faut toutefois tenir compte du fait que les taux de fréquentation des services périscolaires sont plus élevés que ceux du centre de loisirs du mercredi, mais aussi de l'allongement d'environ deux semaines de l'année scolaire qui mobilisera des ressources nouvelles ; tout cela étant susceptible d'entraîner des coûts supplémentaires.

Un troisième changement a trait à la question de l'aide aux élèves en difficulté. Si l'introduction de l'aide personnalisée repose sur des principes valides (à savoir la prise en charge d'élèves en difficulté par les enseignants en constituant des petits groupes), le fait qu'elle s'ajoute aux heures d'enseignement classique nuit probablement à son efficacité potentielle[9]. Dans le nouveau schéma,

[9] On rappellera qu'aucune évaluation objective et externe des effets de l'aide personnalisée sur les progrès des élèves n'a encore été réalisée à ce jour.

les périodes d'aide aux élèves en difficulté seraient intégrées à l'horaire ordinaire en permettant à l'école de constituer des groupes spécifiques à certains moments au cours de la semaine. Nous étudierons plus en avant dans le texte les possibilités concrètes de mise en œuvre de cette mesure. Au final, la nouvelle organisation aurait les conséquences suivantes en termes d'horaires pour les différents acteurs intervenant sur le temps scolaire.

Pour les élèves, le temps d'enseignement hebdomadaire passerait de 26 ou 24 heures (en fonction de la fréquentation ou non des séances d'aide personnalisée) à 23 heures pour tous les élèves, ce qui donne sur l'année une estimation à 874 heures au lieu des 864 heures ou des 924 heures actuelles selon que les élèves fréquentent ou non l'aide personnalisée[10]. On relèvera également que le temps d'aide personnalisée augmentera du fait de son intégration dans le temps ordinaire de classe (soit, deux heures sur 38 semaines), il n'y aurait en effet aucune raison à limiter ce temps à 60 heures annuelles, le gain pour les élèves sur une année serait alors de 16 heures. Pour les enseignants, le temps d'enseignement hebdomadaire serait réduit d'une heure du fait de l'intégration de l'aide personnalisée au temps scolaire ordinaire ; le temps annuel de travail en face des élèves serait donc diminué de 50 heures (874 heures au lieu de 924 heures). Par contre, le temps annuel de présence dans l'école augmenterait de 128 heures[11] du fait de la tranche horaire de 14h à 15h. Pour la municipalité, on envisagerait une diminution du temps d'accueil hebdomadaire de journalier de 30 minutes (du fait de la quasi nulle fréquentation actuelle de la tranche 7h - 7h 30) et une diminution de la prise en charge par le centre de loisirs le mercredi à la hauteur de trois heures. Par ailleurs, la diminution des congés d'été entrainerait une économie d'environ 70 heures d'encadrement. En revanche, il faudrait augmenter le temps périscolaire de quatre heures hebdomadaires, ce qui correspond à l'encadrement des élèves de 14h à 15h pendant quatre jours.

Au total, sur l'année, les interventions de la municipalité diminueraient de 98 heures[12]. Ce solde positif au niveau des heures est à relativiser car les taux d'encadrement varient fortement selon les périodes et les plages horaires et on doit en tenir compte pour estimer les ressources qui devraient être mobilisées par la commune, ce que nous aborderons plus loin dans le texte. Enfin, pour les parents, ceux-ci verraient le temps de prise en charge de leurs enfants diminuer de trois heures hebdomadaires

[10] Il n'est pas tenu compte dans ces estimations de la diminution du temps scolaire du fait des jours fériés qui varie d'une année sur l'autre selon que ces jours correspondent ou non à des jours scolaires. Par ailleurs, il est tenu compte du fait que l'aide personnalisée n'est organisée que sur 30 semaines pour respecter la durée de 60 heures annuelles prévue dans les textes.

[11] Actuellement, seulement 24 heures annuelles sont affectées à la concertation entre enseignants (conseils de maîtres et de cycles). Il n'est pas tenu compte dans cette estimation des heures de conseil d'école qui devront s'ajouter au temps indiqué. Les heures de formation devront aussi être ajoutées à cette estimation (elles pourraient intervenir le mercredi après-midi ou le samedi matin, comme c'est parfois le cas actuellement) ainsi que le temps destiné aux rencontres avec les parents d'élèves qui est difficilement chiffrable à l'avance.

[12] Soit 250 heures de moins par an (72 heures pour l'accueil du matin de 7h à 7h 30, 108 heures pour le centre de loisirs du mercredi matin et 70 heures du fait de la réduction des congés d'été) et 152 heures supplémentaires pour la prise en charge des élèves de 14h à 15h à raison de quatre jours par semaine et sur 38 semaines). Le solde étant de 98 heures.

le mercredi matin, période pendant laquelle les enfants bénéficieraient d'heures d'enseignement au lieu d'être sous leur responsabilité.

Une simulation d'une nouvelle organisation du temps à l'échelle de l'école

Comme nous l'avons souligné, la logique de la nouvelle organisation ne concerne pas seulement la répartition du temps, mais également son utilisation par les élèves en visant une meilleure efficacité pédagogique. Le fait d'intégrer l'aide personnalisée aux horaires ordinaires est une bonne illustration de ce qu'il est possible de faire pour cibler la dimension qualitative du temps dédié aux apprentissages. En effet, la littérature met en évidence que le travail en petits groupes facilite les stratégies d'enseignement efficaces pour les élèves en difficulté dans différentes dimensions des apprentissages scolaires (Bissonnette, Richard, Gauthier, Bouchard, 2010). Les enseignants ont depuis longtemps compris l'intérêt de pouvoir, à certains moments de la journée, organiser le travail en dehors du cadre classique du groupe classe. Même si la configuration en petits effectifs ne suffit pas à elle seule à être efficace (Bressoux, 2004), car la question des démarches d'apprentissages utilisées reste bien évidemment primordiale, c'est néanmoins une condition essentielle à mobiliser pour lutter contre la difficulté scolaire. Le principe de base concernant l'organisation du temps d'enseignement est de favoriser la mise en place de groupe d'élèves d'un nombre inférieur à celui de la classe, cela n'est pas en soi nouveau dans la mesure où cela se rapproche fortement des pratiques de décloisonnement dont l'objectif est d'optimiser l'utilisation des ressources en personnel dans l'école. Concrètement, un enseignant qui est particulièrement compétent dans un domaine permet de dispenser son savoir-faire à d'autres élèves que ceux de sa classe. Cela peut aussi concerner la mobilisation de ressources supplémentaires, même si cela est rare : enseignent libéré lors des temps de sieste en maternelle, enseignant remplaçant affecté dans une école momentanément, personnel supplémentaire dans les écoles en éducation prioritaire, etc…. L'idée est donc de penser et de proposer une organisation pérenne sur l'année scolaire qui permette de constituer des petits groupes d'élèves sur certaines périodes de la semaine. Il est nécessaire dans un premier temps de faire l'inventaire de l'ensemble des ressources en personnel intervenant sur le temps scolaire. Le tableau suivant consigne les informations utiles concernant l'école prise comme exemple.

On peut lire ce tableau en distinguant, d'une part les besoins (c'est-à-dire le nombre d'élèves et le volume de temps officiel d'enseignement) et, d'autre part, les ressources (personnel enseignant et autres intervenants). Au niveau des besoins tout d'abord, les effectifs de l'école font apparaître une moyenne de 25,4 élèves par niveau d'enseignement avec une répartition des effectifs dans ces différents niveaux ne permettant pas de constituer des classes numériquement équilibrées. L'équipe enseignante s'est arrêtée sur un choix qui offre un CP chargé (29 élèves) mais qui ne donne lieu qu'à un seul cours double (CE1-CE2) dans l'école. Si d'autres choix étaient théoriquement possibles pour limiter les effectifs du CP (cours doubles à tous les niveaux ou CE2 très chargé), les enseignants, comme c'est très souvent le cas, ont pris leur décision en intégrant l'ensemble des éléments relatifs aux caractéristiques des élèves et aux souhaits de chacun pour choisir la solution la plus collégiale et la

plus consensuelle (Leroy-Audouin, Suchaut, 2007). Le temps officiel d'enseignement à offrir à l'ensemble des élèves est de 24 heures par semaine auquel s'ajoute l'aide personnalisée à raison de 60 heures annuelles pour les élèves concernés, soit 1,66 heures hebdomadaires en moyenne[13]. Dans l'école, chaque enseignant constitue généralement des groupes de quatre élèves pour l'aide personnalisée, ce sont donc une vingtaine d'élèves (soit environ 15% des effectifs) qui bénéficient de cette mesure[14].

Tableau I : Caractéristiques de l'école relatives au temps d'enseignement

Temps d'enseignement hebdomadaire (sans aide personnalisée)	24 h
Nombre d'heures hebdomadaires d'aide personnalisée (pour l'école)	8h 20mn
Nombre d'enseignants	5
Nombre d'élèves de l'école	127
Nombre d'élèves par niveau	
CP	29
CE1	15
CE2	33
CM1	25
CM2	25
Nombre de classes	5
Répartition des élèves par classe	
CP	29
CE1-CE2	24
CE2	24
CM1	25
CM2	25
Nombre d'heures hebdomadaires E.V.S. (Emploi Vie Scolaire)	20 h
Nombre d'heures hebdomadaires IPTS sport musique (intervenants municipaux)	5 h
Nombre d'heures hebdomadaires intervenants en langues vivantes	4h 30 mn
Nombre de salles disponibles[15]	13

La direction d'école bénéficie d'une décharge hebdomadaire pour seulement une journée et l'école se voit attribuer un E.V.S. (emploi vie scolaire) à hauteur de 20 heures par semaine dont les deux-tiers de ce temps sont consacrés aux élèves (surveillance de récréation, prise en charge de petits groupes etc..), le reste étant destiné à des activités administratives (aide à la direction). Comme dans toutes les communes d'une certaine taille, des intervenants municipaux interviennent sur le temps scolaire pour assurer des activités sportives ou artistiques. Dans le cas qui nous concerne, ces IPTS (intervenants sur le temps scolaire) assurent 36 heures annuelles pour chacune des classes de l'école, soit cinq heures

[13] Dans les faits, les enseignants assurent deux heures d'aide personnalisée par semaine sur 30 semaines.

[14] Au regard des résultats aux évaluations nationales, le niveau moyen de compétences des élèves de l'école se situe légèrement au-dessus de la moyenne nationale.

[15] L'école dispose d'une salle de bibliothèque, d'une salle informatique, d'une salle réservée à l'enseignement des langues, de sept autres salles de classe pour l'enseignement « ordinaire » et des salles spécifiques pour les activités artistiques. Par ailleurs, l'école dispose aussi d'un petit gymnase qui est utilisé par le périscolaire. Cette dotation généreuse en locaux tient au fait que par le passé, cette école comportait dix classes au lieu des cinq actuelles. Il existe aussi des locaux pour la restauration scolaire.

hebdomadaires pour les activités sportives et musicales. L'enseignement des langues vivantes nécessite également des intervenants extérieurs à l'école, en l'occurrence ici des vacataires rémunérés par l'Education nationale, car toutes les enseignantes de l'école ne sont pas qualifiées pour assurer la totalité des heures prévues au programme pour les langues concernées. Pour l'enseignement de l'allemand, des interventions de deux fois 45 minutes par semaine s'adressent à quatre élèves de CM2. Pour l'anglais les interventions sont destinées aux 21 autres élèves de CM2 et aux CE2 pris en charge en deux groupes ; au total ce sont donc trois groupes d'élèves qui bénéficient de 90 minutes par semaine. Les autres élèves de l'école sont pris en charge par une enseignante de l'école pour cet enseignement dans le cadre de décloisonnements entre les classes.

On rappellera que l'ensemble des besoins d'enseignement se chiffre à 24 heures hebdomadaires pour l'ensemble des élèves (horaires officiels de base). Du côté des ressources disponibles, et dans l'optique d'une optimisation de ces ressources, il faut ajouter aux cinq enseignantes tous les autres intervenants (sport, musique, langues) ainsi que l'E.V.S.. Si l'on considère l'aide personnalisée comme une activité complémentaire (puisqu'elle ne concerne qu'une faible proportion d'élèves et qu'elle ne correspond pas à des activités d'enseignement « ordinaires », l'école dispose au total de plus de 26 heures supplémentaires[16] qui s'ajoutent aux 24 heures d'enseignement « ordinaire ». Cette manière de raisonner permet d'envisager une autre répartition de ce temps additionnel qui, pour l'instant, est intégré à l'emploi du temps des élèves sur les quatre journées de classe. Il existe alors potentiellement de multiples façons d'utiliser ce temps supplémentaire si l'on s'écarte de l'organisation actuelle. On peut ainsi imaginer des prises en charge d'élèves dans des groupes de taille variée pour des activités spécifiques. Même si la taille des groupes est souvent contrainte par plusieurs facteurs : les besoins d'enseignement (par exemple pour les langues), la disponibilité des intervenants dans la semaine, le domaine de compétences des intervenants, la configuration des classes de l'école (en fonction des différents niveaux de cours), il subsiste néanmoins des marges d'action non négligeables pour une nouvelle organisation des activités. Il faut pour cela se dégager plus systématiquement du cadre strict de la classe et considérer, comme nous l'avons indiqué auparavant, l'aide personnalisée comme une activité, au même titre que d'autres, qui s'intègre dans le temps scolaire ordinaire (ce qui nécessiterait une modification de la législation actuelle). Cette organisation viserait également à éviter les doublures dans les interventions auprès des élèves comme c'est le cas actuellement dans l'école quand les IPTS encadrent des activités sportives ou musicales. Les textes officiels précisent bien que c'est l'enseignant titulaire de la classe qui garde la responsabilité pédagogique de la séance, mais ces textes mentionnent également que l'intervenant peut se voir confier la charge d'un groupe d'élèves[17].

[16] Soit 15 heures assurées par l'E.V.S. pour l'encadrement des élèves, cinq heures par les intervenants municipaux, 4,5 heures pour l'enseignement des langues et une heure et 40 minutes d'aide personnalisée.

[17] Code de l'éducation : art. L. 312-3 (modifié par la loi n°2003-339 du 14 avril 2003) : enseignement de l'éducation physique et sportive dans les écoles primaires ; art L. 911-4 (loi du 5/4/37) : responsabilité des membres de l'enseignement public ; art L. 911-6 : enseignements artistiques. Décret n°90-788 du 6 septembre 1990 : organisation et fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires. Décret n°92-363 du 1er avril 1992 : statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives. Décret n°92-364 du 1er avril 1992 : statut particulier du cadre d'emplois des

Il subsiste donc une certaine ambigüité dans la législation qui peut conduire les enseignants à être continuellement présents au cours des interventions des personnels engagés par la municipalité.

Le modèle d'organisation du temps que nous proposons est basé sur le principe de la présence d'un seul des deux adultes (enseignant ou intervenant) pour l'encadrement d'une activité avec l'idée de permettre la constitution de groupes d'élèves d'effectifs plus réduits qu'actuellement. On peut imaginer alors qu'une partie du temps scolaire soit systématiquement consacré à des activités de groupe, par exemple entre 15h et 17h à raison de quatre jours par semaine[18]. L'idée centrale est donc d'examiner les possibilités concrètes d'utilisation de ces 26 heures en tant que ressources pouvant être réparties selon un nombre d'élèves variable répartis dans des groupes. Le principe de notre simulation repose sur la relation entre le nombre d'élèves composant ces groupes et le nombre d'élèves de l'école concernés par ces prises en charge. La figure suivante permet de visualiser cette relation de nature proportionnelle. En simplifiant, on peut dégager quatre tendances matérialisées par quatre cas de figure sur le graphique. La première correspond au cas noté A avec une organisation qui viserait à constituer des groupes de faibles effectifs et concernant un petit nombre d'élèves dans l'école. A l'opposé, le cas noté B renvoie à la formation de groupes de grande taille concernant une forte proportion d'élèves ; le cas C correspond quant à lui à une situation intermédiaire par rapport aux deux précédentes. Enfin, pour le cas D, peu d'élèves de l'école sont pris en charge dans des groupes d'effectifs élevés.

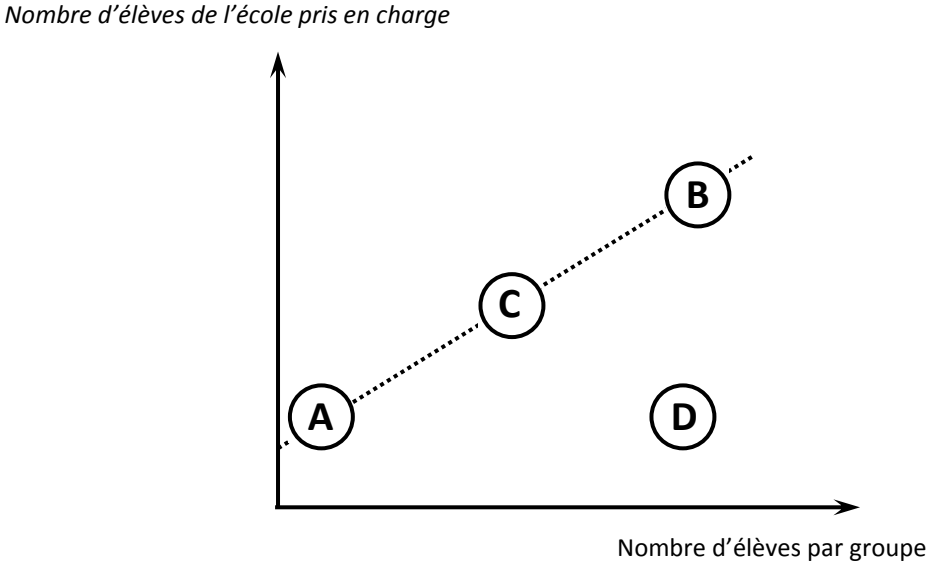

Figure 4 : Relation entre taille des groupes et nombre d'élèves bénéficiaires

conseillers territoriaux des activités physiques et sportives. Décret n°92-368 du 1er avril 1992 modifié par décret n°93-986 du 4 août 1993 : statut particulier du cadre d'emplois des opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives.

[18] Dans les faits, il est possible que cette plage horaire ne puisse pas être chaque jour consacrée à ces activités de groupe et que d'autres plages puissent être également mobilisées pour cela, le matin par exemple.

On constate aisément que ces quatre cas témoignent de configurations bien différentes et, en amont, à de stratégies qui n'ont pas le même objectif. Bien entendu, le choix d'une organisation est aussi contraint par plusieurs facteurs dont la nature de l'activité. Ainsi, les situations sont distinctes entre une activité de chant-chorale et une aide disciplinaire en lecture pour des élèves en difficulté. Le second facteur à prendre en compte, conjointement à la nature de l'activité, est le nombre d'heures dispensé par élève. En effet, la répartition des 26 heures supplémentaires dépend du nombre de groupes constitués. Ainsi, à nombre d'élèves constant, plus il y aura de groupes, plus la dotation horaire par élève sera faible. Pour prendre un cas extrême, si l'équipe enseignante décidait de ne constituer qu'un seul groupe dans la semaine, et en supposant que ce groupe soit composé toujours des mêmes élèves, chacun d'entre eux se verrait attribuer 26 heures. Ce cas correspondrait dans les faits à utiliser toutes les ressources supplémentaires en personnel pour constituer l'équivalent d'un groupe classe. En théorie, cela ferait donc passer la moyenne des classes de l'école de 25 à 21 élèves. A l'opposé, la constitution de dix groupes d'élèves aurait pour conséquence une dotation horaire individuelle de deux heures et 40 minutes (26 h / 10). Le graphique suivant (figure 5) montre la relation entre le nombre de groupes et le nombre d'heures attribuée à un groupe (en limitant à dix le nombre de groupes).

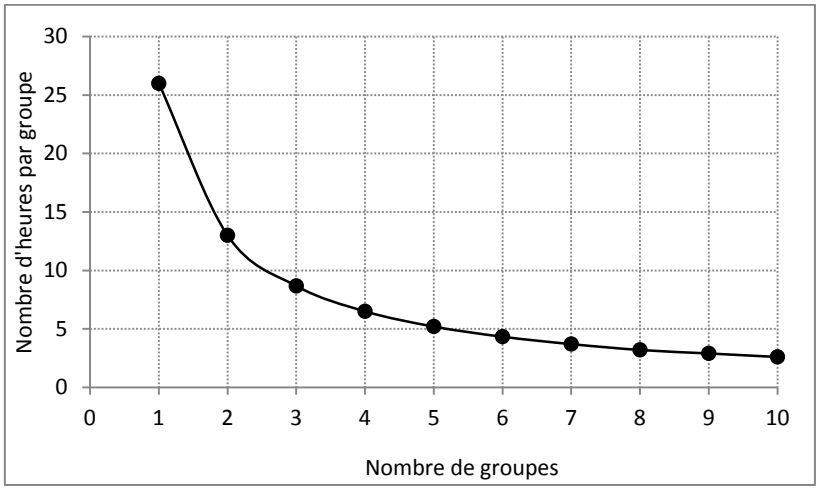

Figure 5 : Relation entre le nombre de groupes et la dotation horaire par groupe

Pour avoir une idée encore plus précise des différentes configurations possibles pour l'école, celles-ci peuvent visualisées par une représentation graphique faisant intervenir les trois éléments principaux : le nombre de groupes constitués, le nombre d'élève par groupe et le nombre d'élèves de l'école bénéficiant d'une prise en charge dans ces groupes (figure 6). Selon les simulations effectuées sur l'école et avec le principe qu'un groupe est composé toujours des mêmes élèves, on voit bien que, selon le nombre de groupes constitués, à effectifs d'élèves par groupe donné, le nombre total d'élèves concernés dans l'école sera plus ou moins élevé[19]. Le cas théorique le plus extrême (et sans doute le

[19] Les simulations limitent à dix le nombre de groupes ; au-delà le temps hebdomadaire attribué à chaque groupe serait trop faible.

plus aberrant !) serait de composer un groupe unique d'un seul élève. Dans ce cas, cet élève bénéficierait d'un enseignement de type préceptorat avec une prise en charge individuelle pendant la semaine complète.

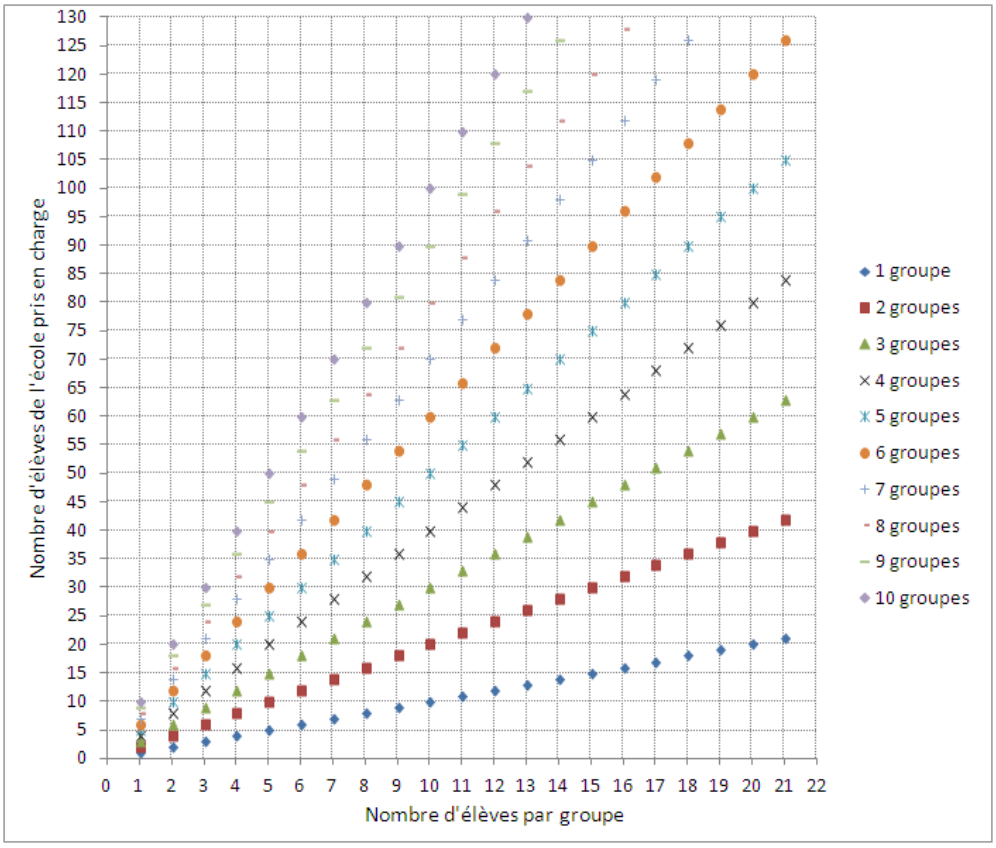

Figure 6 : Simulation des configurations d'organisation des activités en groupe

Toujours en restant sur le principe d'un seul groupe mais composé de 21 élèves, on se trouverait cette fois dans le cas équivalent à une classe supplémentaire dans l'école évoqué auparavant. A l'autre extrême des possibilités envisagées, on peut évoquer une situation où l'on aurait dix groupes différents de 13 élèves, ce qui reviendrait à attribuer deux heures et 40 minutes par semaine à chacun des élèves de l'école. Evidemment, les solutions plausibles et réalistes correspondent à des situations intermédiaires par rapport à ces cas extrêmes mobilisés uniquement pour les besoins de la démonstration.

De ces simulations, se dégage l'idée de possibles stratégies différenciées de l'organisation du travail scolaire en groupes qui peuvent se lire selon une double articulation visant, d'une part une plus ou moins grande individualisation de l'enseignement et, d'autre part, une plus ou moins forte spécialisation des intervenants (figure 7). En effet, le respect des horaires officiels dans les différentes disciplines contraint fortement l'éventail des possibilités. Ainsi, la constitution de peu de groupes à effectifs élevés nécessiterait forcément une certaine polyvalence des adultes puisque le temps d'enseignement supplémentaire serait distribué entre peu d'élèves de l'école ; en outre,

l'enseignement serait de type collectif. Si le nombre de groupe augmente (avec toujours des effectifs élevés par groupe), les intervenants pédagogiques se spécialiseraient sur une activité spécifique. La tendance à l'individualisation correspondrait, de fait, à la constitution de groupes à faibles effectifs et tendrait plutôt vers la polyvalence des intervenants que vers la spécialisation.

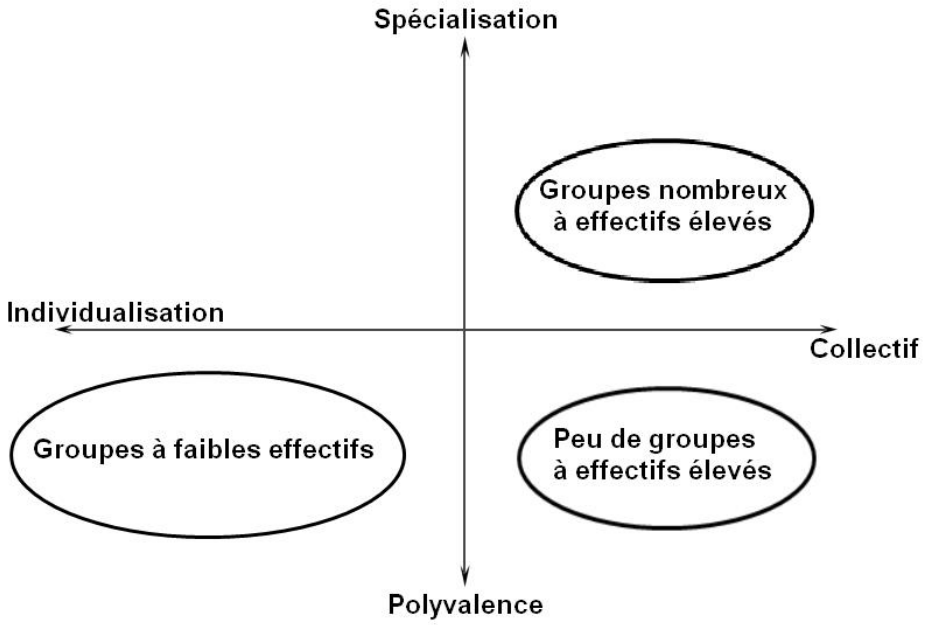

Figure 7 : Typologie des modes de groupement des élèves

Ces simulations donnent l'impression d'un éventail très large de possibilités, pourtant de fortes contraintes limitent ce champ du possible. Une première contrainte est les horaires officiels à respecter pour chacune des disciplines enseignées. Une seconde contrainte concerne la répartition des élèves dans les différents niveaux de l'école élémentaire, si bien qu'il n'est pas toujours possible de constituer des groupes homogènes. Si l'homogénéité n'est pas forcément une vertu pédagogique, elle peut être pertinente pour des aides en petits groupes ciblées. Une troisième contrainte a trait à la disponibilité des intervenants et à leur spécialisation (pour les intervenants municipaux notamment). Une autre limite est la spécificité des activités, certaines nécessitant des déplacements consommateurs de temps (piscine, patinage, orientation, etc…). On peut aussi citer la disponibilité du nombre de salles dans l'école qui peut limiter le nombre de groupes à constituer (bien que cela ne soit pas le cas dans l'école prise comme exemple). On peut aussi envisager une plus grande complexité de l'organisation qu'il n'est pas possible de modéliser du fait de la multitude de configurations potentielles, mais qui retiendraient sans doute la préférence des enseignants à certaines périodes de l'année. C'est le cas pour des groupes d'élèves à effectifs variés pour des périodes ponctuelles. Le schéma d'organisation ici proposé, n'est pas en soi original, car depuis longtemps certaines écoles fonctionnent sur ce mode mais cela reste souvent à l'état d'expérimentations locales et pas toujours

pérennes. Le point de vue que nous défendons ici est de profiter de la réforme du temps scolaire pour implanter, voire institutionnaliser davantage ce type de pratiques.

A titre d'illustration, on peut imaginer les regroupements suivants placés sur la première plage de la tranche 15h-17h (figure 8). L'exemple présente une organisation en neuf groupes dont l'un seulement correspond à la structure de la classe ordinaire[20] (il s'agit de la classe de CM2). Deux IPTS sont mobilisés (musique et sport), une intervenante en langue (vacataire de l'Education nationale) et l'E.V.S. pour l'activité TUIC[21]. Les regroupements d'élèves, de taille variée, permettent quatre activités d'aide dans trois groupes de cinq élèves et un de dix élèves[22]. Le principe de cette organisation est aussi basé sur la rotation pour que tous les élèves puissent bénéficier des mêmes activités avec un volume de temps identique. Ce schéma peut paraître complexe à planifier sur l'ensemble de l'année scolaire, on doit cependant garder en mémoire le fait que les enseignants disposeraient quotidiennement d'une heure pour permettre d'ajuster et d'adapter cette organisation du travail en groupe.

Groupe 1
Chant chorale
IPTS
19 CP + 10 CE1

Groupe 2
Aide lecture
Enseignante
5 CP

Groupe 9
Classe
Enseignante
25 CM2

Groupe 3
Aide lecture
Enseignante
5 CP

Groupe 4
TUIC
EVS
17 CE2

Groupe 5
Anglais
Vacataire E.N.
16 CE2

Groupe 6
Aide mathématiques
Enseignante
5 CE1

Groupe 7
Aide orthographe
Enseignante
10 CM1

Groupe 8
EPS
IPTS
15 CM1

Figure 8 : Exemple d'organisation en groupes

[20] Toutes les classes de l'école ne sont pas obligées de participer systématiquement et tous les jours à cette organisation décloisonnée de l'école.

[21] Techniques usuelles de l'information et de la communication

[22] Cette variation dans la taille des groupes peut renvoyer à des types d'activités et d'aide différents.

Après avoir décrit le principe général d'organisation du temps scolaire il est utile de revenir sur l'articulation avec les périodes de temps périscolaire et d'identifier les incidences de ce modèle d'organisation sur les ressources mobilisées par la municipalité.

L'articulation avec le temps périscolaire : ressources disponibles et coût additionnel

On rappellera que les changements dans la répartition du temps scolaire annuel et hebdomadaire ont des répercussions sur le temps périscolaire. Il s'agit d'étudier les effets des changements prévus en termes de capacités de financement par la municipalité et de faisabilité de la mise en place du dispositif. Un premier point concerne la logique du financement des activités périscolaires selon la perspective d'évolution envisagée. La figure suivante illustre la problématique concernant le coût additionnel relatif à l'augmentation du volume des interventions du personnel municipal (nombre supplémentaire d'élèves à prendre en charge sur la plage horaire de début d'après-midi). On considère tout d'abord une situation initiale (notée S1 sur le graphique) qui correspond à l'encadrement d'un nombre donné d'élèves (N1) et qui engendre un certain coût unitaire (C1). La relation entre le coût par élève et le nombre d'élèves pris en charge est contrainte par le budget disponible[23] (courbe nommée B1 sur le graphique).

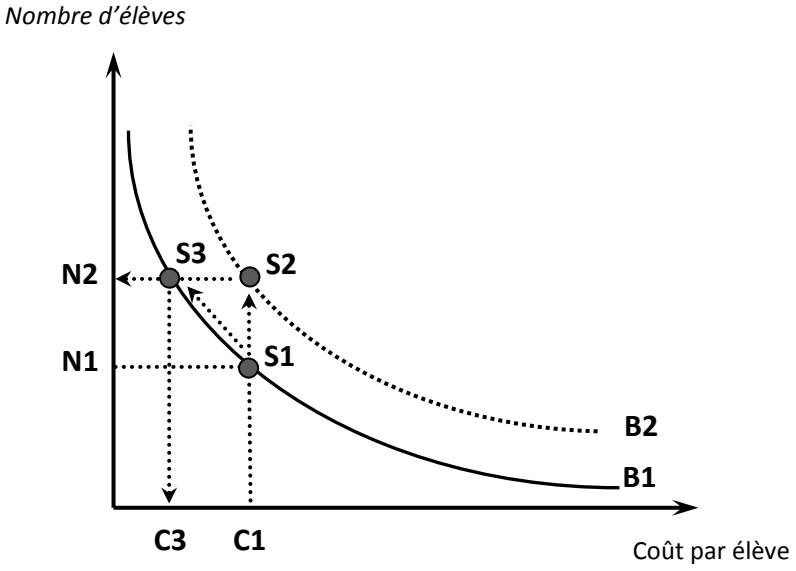

Figure 9 : Contrainte budgétaire, coût unitaire et nombre d'élèves

Si on souhaite offrir les services des intervenants municipaux à davantage d'élèves, il existe de façon schématique deux possibilités. La première consisterait à s'échapper de la contrainte budgétaire

[23] De façon logique, pour un budget donné, un coût unitaire élevé permet la prise en charge d'un nombre limité d'élèves ; au contraire, un coût unitaire plus faible (qui peut être le fait de facteurs divers) autorise le fait que davantage d'élèves bénéficient des prestations.

initiale en mobilisant des ressources financières supplémentaires (avec le recrutement de personnels). La nouvelle contrainte budgétaire (notée B2 sur le graphique) permettrait alors d'augmenter les effectifs d'élèves pris en charge (passage de N1 à N2 sur le graphique) ; on se trouverait donc dans une nouvelle situation (notée S2) qui n'affecterait pas les coûts unitaires, c'est-à-dire concrètement que la qualité des services serait la même que dans la situation initiale (taux d'encadrement principalement). Dans le contexte budgétaire actuel partagé par beaucoup de collectivités locales, cette solution est difficilement envisageable dans la mesure où il faudrait l'appliquer à toutes les écoles du territoire considéré et que les coûts seraient par conséquent élevés. La seconde solution serait alors de raisonner à budget constant par rapport à la situation initiale (B1) et de tendre vers une diminution des coûts par élève ; on se trouverait alors dans un cas noté S3 qui permettrait de conserver le même nombre d'élèves (N2) qu'avec la première solution tout en réduisant les coûts unitaires (passage de C1 à C3). La question est bien sûr de savoir quelles incidences auraient cette réduction des coûts sur les modalités de fonctionnement du périscolaire et sur la qualité de l'encadrement des élèves. Mais, on peut penser que ces économies peuvent être difficilement réalisables car (heureusement) fortement limitées par les réglementations. On ne peut ainsi pas imaginer d'avoir des taux d'encadrement tripler, ni évidemment de diminuer les rémunérations des intervenants qui sont déjà modestes. Les deux solutions apparaissent donc assez irréalistes mais elles nourrissent la réflexion pour ouvrir la voie à une troisième option qui permettrait de limiter significativement les investissements de la commune pour le financement des heures additionnelles[24].

Si l'on ne peut mobiliser directement des ressources financières supplémentaires, il est en revanche possible, grâce aux modifications de l'emploi du temps mentionnées auparavant, d'utiliser les ressources humaines qui intervenaient sur les plages horaires qui ne sont plus concernées par le périscolaire dans la nouvelle organisation (le centre de loisirs le mercredi matin, l'accueil le matin de 7h à 7h 30 et les deux semaines de congés d'été de moins). Par ailleurs, on peut également compter sur une mobilisation de l'E.V.S. pour la prise en charge des élèves sur ce temps pendant lequel les enseignants ne sont pas disponibles. Pour estimer les ressources supplémentaires, nous devons tenir compte des effectifs d'élèves en présence car ceux-ci déterminent directement les besoins en adultes. Le tableau suivant regroupe les éléments nécessaires à l'estimation des besoins de financement supplémentaires. Pour la municipalité, l'intérêt est de connaître le nombre d'heures à financer car cela détermine directement le nombre de personnel à mobiliser et la durée moyenne de leur temps de travail. Les gains estimés avec la nouvelle répartition du temps se chiffrent à 428 heures sur l'année alors que les besoins se chiffrent à 1216 heures, soit un financement supplémentaire de 788 heures qui seraient à assurer par des animateurs. Ce chiffre est à rapprocher de la dotation actuelle qui se chiffre à 3600 heures, le financement supplémentaire correspondait donc à plus d'un cinquième du budget actuel. Ce pourcentage est loin d'être négligeable surtout qu'il s'appliquera à l'ensemble des écoles de la commune et, même si des économies d'échelle sont possibles[25], cela représente un

[24] Pour des raisons de lisibilité, nous n'avons pas fait figurer cette troisième option sur le graphique.

[25] Comme c'est le cas pour l'école prise comme exemple avec le centre de loisirs qui mutualise les animateurs pour deux écoles proches géographiquement.

investissement très important. Suite aux principes qui viennent d'être exposés (figure 9), on constate que pour raisonner à budget constant, il faudrait augmenter considérablement le nombre d'élèves par animateur, soit de 13,7 actuellement à 36,6, ce qui n'est évidemment pas envisageable pour plusieurs raisons dont certaines sont évidentes. Le graphique suivant (figure 10), établi sur la base de simulations, montre cette relation entre le taux d'encadrement et la proportion de budget supplémentaire lié à la nouvelle organisation.

Tableau 2 : Besoins de financement municipal lié à la nouvelle organisation du temps

	Gains annuels estimés			Besoins annuels supplémentaires		
Périodes	Heures	Nombre d'animateurs	Nombre d'heures total	Heures	Nombre d'animateurs	Nombre d'heures total
Accueil matin	72	1	72			
Mercredi matin	108	2	216			
Congés d'été	70	2	140			
Plage 14h - 15h				152	8	1216
Total			**428**			**1216**
Solde						**788**

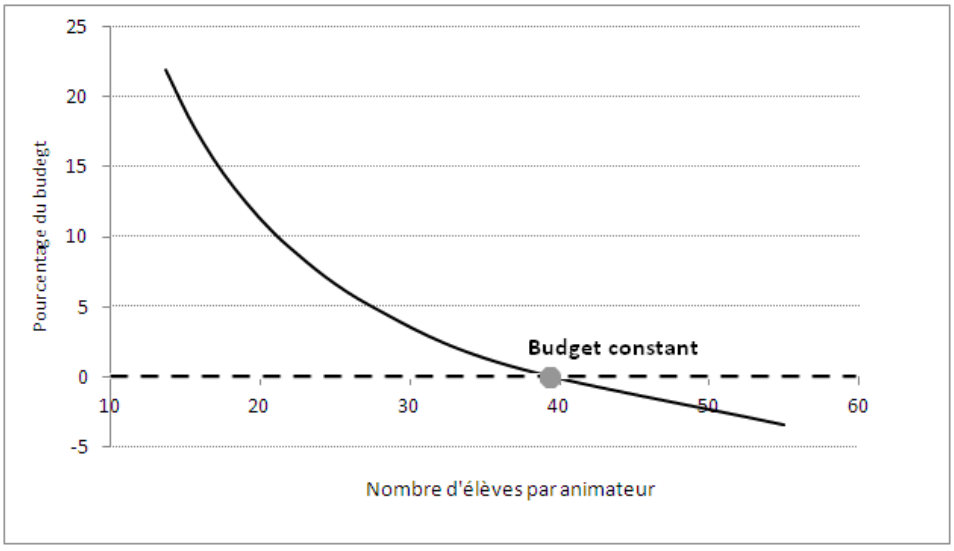

Figure 10 : Ressources budgétaires et taux d'encadrement

Compte tenu, d'une part des difficultés probables de financement supplémentaire, et, d'autre part de l'impossibilité d'augmenter fortement les taux d'encadrement, il est utile de rechercher une solution intermédiaire qui combine l'apport de ressources supplémentaires internes à l'Education nationale et qui examine la possibilité de variations limitées des taux d'encadrement. Une marge de manœuvre possible est d'utiliser une partie du temps de travail de l'E.V.S. encore disponible. A raison d'une heure par jour sur la plage considérée (14h – 15h), cela correspond à 152 heures, ce qui reviendrait à

financer que 636 heures au lieu des 788 initiales. La question des taux d'encadrement demande aussi à être examinée. Les textes officiels (code de l'action sociale et des familles) précisent que le taux d'encadrement des mineurs âgés de six ans et plus est fixé à un animateur pour 14 enfants dans le cadre de la pris en charge d'enfants scolarisés pendant les heures qui précèdent et suivent la classe. Cette réglementation ne s'applique que lorsqu'il s'agit d'un accueil collectif à caractère éducatif. Ainsi, par exemple, les études surveillées pendant lesquelles les élèves réalisent un travail scolaire dans le prolongement de la classe ainsi que le temps de restauration durant la pose méridienne ne sont pas concernés par ces dispositions. C'est le cas également pour les garderies précédant et suivant la classe et ne donnant lieu qu'à une simple surveillance, sans organisation d'activités de loisirs éducatifs. La possibilité de lever la contrainte forte du taux d'encadrement peut alors être envisagée sous la condition de définir de manière adéquate les modalités d'encadrement des élèves. Nous avions évoqué au début de ce texte, la longueur des journées de classes actuelles ayant pour conséquence un degré de fatigue élevé chez les enfants. Dans cette perspective, cette plage de 14h à 15h doit être pensée comme un moment de détente ou de repos dans un environnement calme aux élèves. Il ne s'agit donc pas de programmer des activités qui exigeraient une forte mobilisation intellectuelle ou physique ou qui seraient source d'agitation. On peut alors penser qu'une interprétation de la législation est possible dans ce domaine et, par ailleurs, la contrainte du taux d'encadrement qui ne s'applique pas au service de l'E.V.S., permet de considérer une réduction des coûts comme plausible[26]. La simulation effectuée sur la base des données de l'école prise comme exemple (figure 11) montre qu'un taux d'encadrement de 18,3 (au lieu de 13,7 actuellement) conduirait à une augmentation du budget de l'ordre de 9%, ce qui n'est pas négligeable mais davantage supportable. On soulignera également l'apport important de la mobilisation de l'E.V.S. sur cette plage horaire puisque sans sa présence, à budget constant, le taux d'encadrement passerait à un animateur pour 22 élèves.

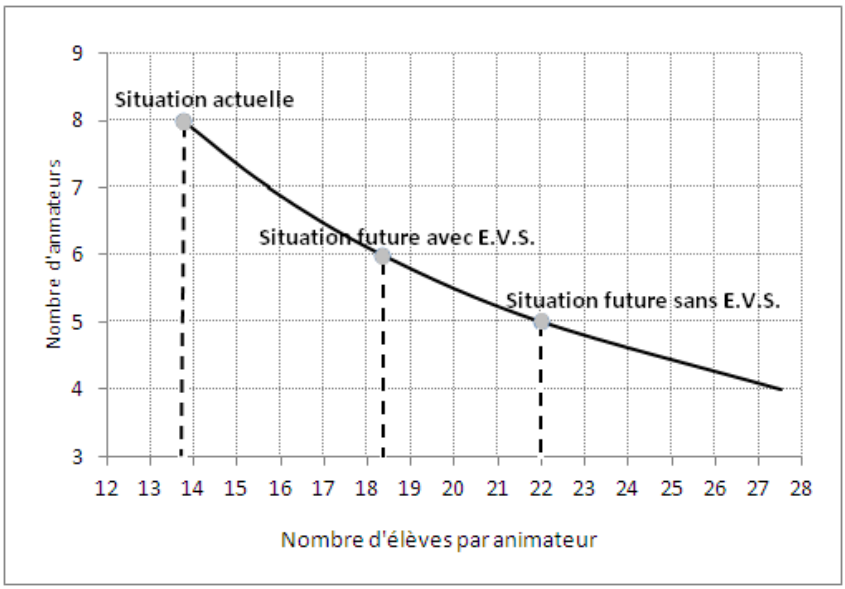

Figure 11 : Variations du taux d'encadrement et nouvelle organisation du temps

[26] Il ne faut pas non plus oublier que dans cette nouvelle organisation, toute l'équipe enseignant est présente dans l'école sur cette plage horaire et, qu'en cas de problème majeur, une intervention est possible.

Pour conclure : la réforme est possible si…

Au terme de cet exercice périlleux qui consistait à soumettre les grands principes d'une réforme du temps scolaire à l'épreuve de la réalité du contexte local, nous reviendrons sur les enjeux pédagogiques d'un tel projet avant d'insister sur ses conditions de réussite. Mais il faut tout d'abord rappeler que la démarche exposée dans ce texte présente des limites importantes, la principale est la simplification du réel dans les analyses. Si le fait d'avoir effectué des simulations à l'échelle d'une seule école réduit la portée de notre travail tellement les contextes sociaux, économiques et scolaires peuvent être différents d'un lieu à un autre, notre intention première était principalement d'explorer des pistes permettant d'envisager des modalités d'application de la réforme. A ce niveau, on peut penser avoir atteint notre objectif dans la mesure où l'on a pu identifier un certain nombre de problèmes concrets dans différents domaines. A nos yeux, **l'enjeu central de la réforme à venir dépasse la seule question des rythmes de l'enfant pour conduire des changements profonds dans l'organisation de l'école primaire afin d'en améliorer sa qualité**. C'est donc davantage une réforme de l'utilisation du temps scolaire que nous avons analysée plutôt qu'une seule réforme des rythmes.

Une première condition est indispensable à la pertinence d'une nouvelle organisation, il s'agit d'**autoriser des aménagements locaux dans les modalités d'application de la réforme**. Au-delà d'un cadrage national garantissant l'égalité de l'offre d'enseignement, on doit envisager le cas de certaines écoles situées dans les zones rurales qui sont celles qui supporteraient le plus de contraintes : transports scolaires, offre périscolaire réduite, etc… Il faut donc prévoir des dérogations qui, sans se détourner des grands principes généraux, permettent d'adapter l'organisation du temps aux conditions locales. A l'opposé, les écoles situées dans des zones dites défavorisées devraient avoir davantage d'opportunités pour organiser le temps selon les principes retenus dans ce texte. En effet, l'articulation avec le temps périscolaire est rendue plus facile par la présence de nombreux acteurs qui interviennent dans les projets de réussite éducative et des économies d'échelle importantes peuvent être faites au niveau financier par mutualisation des moyens.

Une seconde condition, qui découle de la précédente, est **la coordination des actions éducatives au niveau local**. Même si des progrès ont été réalisés ces dernières années pour améliorer cette coordination, elle reste encore imparfaite entre les municipalités et l'Education nationale, les projets éducatifs locaux qui témoignent de l'exercice des compétences scolaires par les communes devront être en phase parfaite avec l'esprit de la nouvelle réforme. Nous avons identifié précédemment des difficultés dans l'organisation du temps avec les réglementations concernant le taux d'encadrement des élèves quant ceux-ci sont sous la responsabilité d'un animateur. Il est tout à fait possible, selon la nature et la forme des activités pratiquées, d'envisager un aménagement de cette réglementation pour permettre des taux d'encadrement variables qui soulageraient les municipalités de financements trop massifs sans nuire à la sécurité des élèves.

Une troisième condition est **la mobilisation des enseignants et leur engagement** dans la voie qui serait ouverte par cette nouvelle organisation du temps. Nous avons insisté sur la dimension qualitative du temps d'enseignement avec notamment le travail en petits groupes et l'intégration de l'aide personnalisée dans les horaires ordinaires d'enseignement. Comme nous l'avons vu, les décloisonnements systématiques des classes peuvent donner lieu à des organisations apparemment complexes, mais c'est à notre sens, le seul moyen de permettre d'améliorer les conditions d'apprentissage des élèves. Il faut pour cela que l'enseignant puisse confier une partie de sa classe à un intervenant (même s'il garde la responsabilité pédagogique de l'activité pratiquée), ce qui n'est pas toujours le cas actuellement. Un grand changement dans les propositions développées dans notre texte est de permettre à tous les enseignants de bénéficier d'un temps journalier d'une heure (entre 14h et 15h dans notre exemple), sans encadrement d'élèves, dans les locaux scolaires à des fins de coordination, de concertation ou de planification pédagogique. Vu le volume de temps annuel réservé à cette période, les enseignants pourront aussi en consacrer une partie aux préparations et corrections. Cette mesure nécessitera une modification des textes concernant le statut des enseignants. On doit donc parier sans risque sur la capacité que pourront avoir les enseignants à s'approprier cette nouvelle organisation du temps scolaire et à l'adapter à leur contexte professionnel et au public d'élèves. En outre, d'autres ressources, comme les RASED peuvent sans doute être mobilisées pour l'aide apportée aux élèves en petits groupes.

Enfin, la dernière condition à la réussite d'une réforme est **la prise de conscience collective de l'importance d'un changement significatif du fonctionnement de l'école primaire**. Les enjeux sont considérables et l'expérience du passé n'est pas encourageante quand on constate la résistance de notre système éducatif aux transformations, pourtant inéducables de l'école face à une population d'élèves qui, en même temps que la société, a considérablement évoluée ces dernières décennies. Pour ne pas reproduire un scénario trop connu, il est alors de la responsabilité de tous les acteurs de ne pas s'enfermer dans leur tour d'ivoire afin que la future réforme ne s'écroule comme un château de cartes ou ne brûle comme un feu de paille.

Références bibliographiques

Bissonnette S., Richard M., Gauthier C., Bouchard C, (2010). Quelles sont les stratégies d'enseignement efficaces favorisant les apprentissages fondamentaux auprès des élèves en difficulté de niveau élémentaire ? Résultats d'une méga-analyse. *Revue de recherche appliquée sur l'apprentissage*. Vol. 3, pp. 1-33.

Bressoux P. (2004), Class *size reduction experiment in french first grade classes*. Conférence O.C.D.E. avril 2004, Washington D.C..

INSERM (2001), *Rythmes de l'enfant. De l'horloge interne aux rythmes scolaires*. Rapport pour la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des professions indépendantes (CANAM). Les éditions INSERM. Paris. 106 p.

Leroy-Audouin, C., Suchaut, B. (2007). L'attribution des classes aux enseignants : le cas des écoles primaires. *Carrefours de l'éducation*, N° 23, pp. 71-84.

Suchaut B. (2009), *L'organisation et l'utilisation du temps à l'école primaire : enjeux et effets sur les élèves*. Conférence, Cran-Gevrier, Haute-Savoie, 12 mai 2009. http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/39/55/39/PDF/09003.pdf

En chiffres

Au total

Ce sont déjà 649 écoles (1,45 %) qui fonctionnent sur 9 demi-journées et 107 (0,25 %) selon d'autres modalités.

Les écoles qui ont déjà mis en place la semaine continue :

1. Poitiers et dans son agglomération
   FCPE 86 : 05 49 46 69 56
2. Toulouse et dans son agglomération
   FCPE 31 : 05 34 40 57 70
3. Lomme
   FCPE 59 : 03 20 17 09 40
4. Niort
   FCPE 79 : 05 49 24 56 75
5. Nevers
   FCPE 58 : 03 86 61 39 61
6. Grenoble
   FCPE 38 : 04 76 46 40 89
7. Lyon
   FCPE 69 : 04 37 91 65 30

Bibliographie

- *Des rythmes plus équilibrés pour la réussite de tous,* rapport d'orientation sur les rythmes scolaires de la Conférence nationale sur les rythmes scolaires, juillet 2011 (http://www.education.gouv.fr/cid56766/rythmes-scolaires-consultez-le-rapport-du-comite-de-pilotage.html)

- *Rapport d'information en conclusion des travaux de la mission sur les rythmes de vie scolaire,* par Xavier Breton et Yves Durand, députés, décembre 2010 (http://www.assemblee-nationale.fr/13/rap-info/i3028.asp)

- *L'Education nationale face à la réussite de tous les élèves,* rapport de la Cour des comptes, mai 2010 (http://www.ccomptes.fr/fr/CC/documents/RPT/Rapport_education_nationale_reussite_tous_les_eleves_mai_2010.pdf)

- *Aménagement du temps scolaire et santé de l'enfant,* rapport de l'Académie nationale de médecine, janvier 2010 (http://www.academie-medecine.fr/detailPublication.cfm?idRub=26&idLigne=1768).

- *Troisième note de synthèse sur la mise en œuvre de la réforme de l'enseignement primaire,* IGEN, IGAENR, juillet 2009 (http://www.education.gouv.fr/cid48791/ecole-primaire-troisieme-note-de-synthese-sur-la-mise-en-oeuvre-de-la-reforme-de-l-enseignement-primaire.html)

- *Rythmes de l'enfant ; de l'horloge biologique aux rythmes scolaires,* expertise collective de l'INSERM, avril 2001 (http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/054000291/index.shtml)

- L*'aménagement des rythmes scolaires à l'école primaire,* rapport de l'Inspection générale de l'Education nationale de janvier 2000. (http://media.education.gouv.fr/file/07/2/6072.pdf)

Liste des contacts

- Jean-Jacques Hazan, président national de la FCPE. Tél. : 06 18 10 56 43.

- Pierre Bégué, membre de l'Académie de médecine. Professeur émérite de pédiatrie.

- Catherine Chabrun, représentante du CAPE Enseignante pédagogie Freinet et rédactrice en chef du *Nouvel Éducateur.* Tél. : 06 75 16 50 27

- Marie Chantal Genemaux, représentante du CAPE.
  Chargée de mission éducation à La Ligue de l'enseignement.

- George Fotinos, ancien inspecteur général de l'Education nationale, chargé de mission à la Mutuelle Générale de l'Educationnationale (MGEN).Tél. : 06 15 43 44 19.

- Claire Leconte, Professeur émérite de psychologie de l'éducation.
  Chercheur en chronobiologie. Présidente de l'Association des enseignants-chercheurs en psychologie des universités. Tél. : 06 81 24 57 37.